

CES

RAPPORT
D'ACTIVITE
2011-2013

CES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

**MANDATURE
PRÉSIDENTIELLE
DU CES**

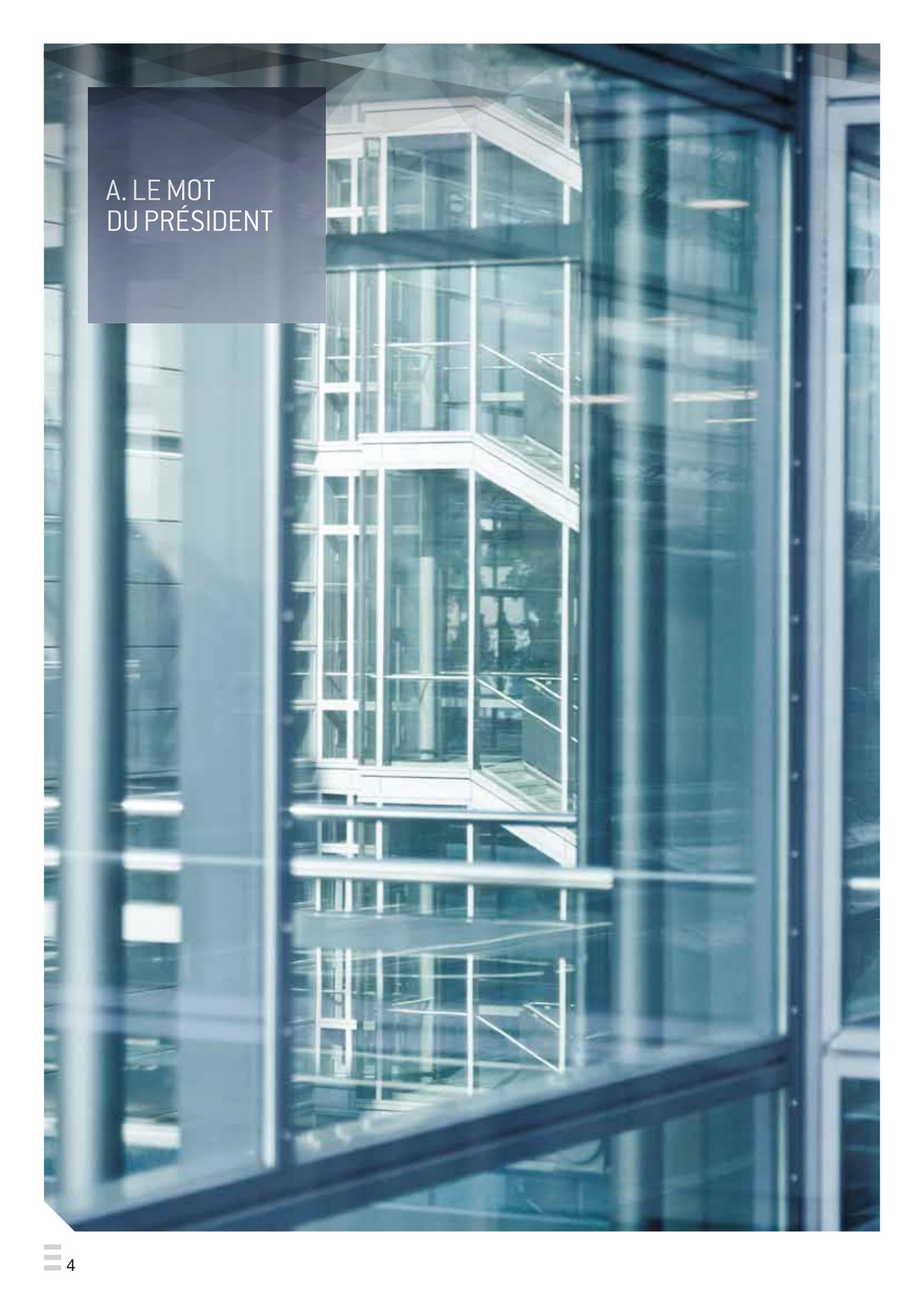
2011-2013
RAPPORT D'ACTIVITÉ

PRÉSIDENTE
M. ANDRÉ ROELTGEN



A. LE MOT DU PRÉSIDENT - LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL VIT	5
B. LES ACTIVITÉS DU CES AU COURS DE LA MANDATURE PRÉSIDENTIELLE 2011-2013	7
I NOUVELLES PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	8
II LA REPRISE DU DIALOGUE SOCIAL SUR FOND DE CRISE	8
1 LA RELANCE DU CES	8
2 LE NOUVEAU PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU CES	9
III LES ACTIVITÉS DU CES AU NIVEAU NATIONAL	10
1 APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS CONSULTATIVES	10
11 L'AVIS « PIBIEN-ÊTRE »	11
12 L'ACTUALISATION ANNUELLE DU SCHÉMA DE PONDÉRATION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION 2012 ET 2013	12
13 DÉCISION DU CES RELATIVE À L'OUVERTURE DES MANDATS DU CES AUX RESSORTISSANTS DES ETATS MEMBRES DE L'UE (12 JANVIER 2012)	13
2 LES SAISINES GOUVERNEMENTALES EN COURS	13
3 LES TRAVAUX EN RELATION AVEC LA STRATÉGIE «EUROPE 2020»	14
31 SÉMINAIRE SUR LE SEMESTRE EUROPÉEN AU SIÈGE DU CES (07-06-2011)	14
32 LA NOUVELLE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE ET SA MISE EN ŒUVRE AU LUXEMBOURG - ACCUEIL D'UNE ÉTUDIANTE EN 4 ^E ANNÉE DE SCIENCES POLITIQUES AU SEIN DU CES ET DU STATEC	15
33 ENTREVUE AVEC M. ETIENNE SCHNEIDER, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, EN VUE D'UNE CONSULTATION DU CES DANS LE CADRE DU SEMESTRE EUROPÉEN ET DU PROGRAMME DE STABILITÉ (04.10.2012)	16
4 LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS NATIONALES	17
41 LA DÉLÉGATION LUXEMBOURGEOISE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA GRANDE RÉGION (CESGR)	17
411 Les groupes de travail	17
412 Coopération interrégionale : République de Chine - Corée du Nord - Russie - Mongolie (22-06-2011)	17
42 LA DÉLÉGATION LUXEMBOURGEOISE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (CESE)	18
421 Participation de la délégation luxembourgeoise du CESE et du CES à la Fête de l'Europe sur la Place Clairefontaine à Luxembourg-ville (07-05-2011)	18
422 Participation de la délégation luxembourgeoise du CESE et du CES à la Fête de l'Europe sur la Place Clairefontaine à Luxembourg-ville (05-05-2012)	19
43 ECHANGE DE VUES AVEC LES DÉLÉGATIONS LUXEMBOURGEOISES DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES SUR «L'AVENIR DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION AU LUXEMBOURG» (14-10-2011)	19
5 LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS NATIONALES	21
51 REPRÉSENTATION DU CES AU MARIAGE DE SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE GUILLAUME, GRAND-DUC HÉRITIER, ET DE LA COMTESSE STÉPHANIE DE LANNOY (20-10-2012)	21
52 LES RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS	21
53 ENTREVUE DU BUREAU DU CES AVEC LE RAPPORTEUR DU PROJET DE LOI CONCERNANT LE BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2012, M. GILLES ROTH (07-11-2012)	21
54 COLLABORATION AVEC LE CONSEIL SUPÉRIEUR POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE PROJET « PIBIEN-ÊTRE »	22
541 Conférence de restitution - Le Rapport Technique - Une première étape vers une mesure du bien-être au-delà du PIB (09-03-2011)	22
542 Présentation du rapport technique PIBien-être au Conseil économique et social de la Communauté germanophone de la Belgique (06-12-2011)	23
543 Conférence publique CES – CSDD : «Quelles données pour mieux appréhender l'évolution sociétale et la qualité de vie des citoyens» (18-01-2012)	23

55 COLLABORATION AVEC L'ASTI ET L'OLAI : PRÉSENTATION DE LA 3 ^E ANALYSE PORTANT SUR L'INDEX EUROPÉEN DES POLITIQUES D'INTÉGRATION MIPEX III (28-03-2011)	24
56 OFFICE LUXEMBOURGEOIS DE L'ACCUEIL ET DE L'INTÉGRATION (OLAI)	25
57 COLLABORATION AVEC LE CEPS/INSTEAD	26
58 LA REPRÉSENTATION DU CES DANS D'AUTRES ENCEINTES	26
59 LES RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE	26
591 Rencontre du CES avec des élèves du Lycée Michel Rodange Luxembourg (28.03.2011)	26
592 Séminaire sur les «Services Sociaux d'Intérêt Général au Luxembourg» (20.11.2012)	27
IV LES ACTIVITÉS DU CES AU NIVEAU SUPRANATIONAL	29
1 LES RELATIONS AVEC LA COMMISSION EUROPÉENNE	29
11 VISITE DU COMMISSAIRE EUROPÉEN M. MICHEL BARNIER AU CES (11-02-2011)	29
12 PRÉSENTATION DU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2014-2020 AU CES PAR M. MARC LEMÂÎTRE, CHEF DE CABINET DU MEMBRE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE JANUSZ LEWANDOWSKI	30
2 LES RELATIONS AVEC LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (CESE)	31
21 RENCONTRE AVEC M. STAFFAN NILSSON, PRÉSIDENT DU CESE (13-01-2011)	31
3 LA COOPÉRATION AVEC LES PAIRS	31
31 LES RÉUNIONS DES PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES CES DE L'UE ET DU CESE	31
311 Réunion des Secrétaires généraux des CES européens à La Haye sur le thème : «L'avenir du dialogue social ? Le fonctionnement des CES dans un environnement plus diversifié et polarisé» (12 et 13-05-2011)	31
312 Réunion de travail des Présidents et Secrétaires Généraux des CES de l'UE et du CESE à Dublin (3 et 4 mai 2012)	32
313 Rencontre annuelle des Présidents et Secrétaires Généraux des CES de l'UE et du CESE à Dublin sur le thème : « <i>Marché du travail et réformes de la protection sociale et des prestations</i> » (8 et 9 novembre 2012)	32
32 LES ACTIVITÉS AU SEIN DE L'AICESIS	32
321 12 ^e Rencontre internationale de l'AICESIS à Rome (21 au 23 juillet 2011)	33
322 Assemblée générale à Rio de Janeiro (14 et 15 juin 2012)	34
323 4 ^e Forum mondial de l'OCDE à New Delhi (16 au 19 octobre 2012)	34
33 LES ACTIVITÉS AU SEIN DE L'UCESIF	35
331 Rôle et missions de l'UCESIF	35
332 Assemblée générale de l'UCESIF à Rome (23-07-2011)	35
333 Adoption d'une Charte sociale	35
34 LES ACTIVITÉS DES SOMMETS EURO-MÉDITERRANÉENS DES CES ET INSTITUTIONS SIMILAIRES : EUROMED ET TRESMED	35
341 Séminaire Euromed-Tresmed sur le thème « <i>Femmes et Dialogue social dans l'espace Euromed</i> » (26 et 27 mars 2012)	36
342 Conférence intermédiaire sur le thème « <i>Femme et dialogue social</i> » à Bruxelles (22 et 23 novembre 2012)	37
35 LE RÉSEAU «CESLINK» : RÉUNION ANNUELLE DES CORRESPONDANTS DU RÉSEAU CESLINK À BRUXELLES (21-06-2011)	37
36 LA COOPÉRATION AVEC LE CES DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE	38
361 Stage de formation de trois représentants du CES de la République de Guinée au CES du Luxembourg (20 octobre au 16 novembre 2012)	39
362 Entrevue avec Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, au siège du Ministère des Affaires étrangères - Direction de la Coopération et de l'Action Humanitaire (25-07-2011)	40



A. LE MOT
DU PRÉSIDENT



Le CES a connu une crise fonctionnelle à partir de mi-2010. Celle-ci aurait sans doute évolué vers une crise existentielle, si tous les groupes représentés au sein du CES n'auraient pas montré leur détermination pour le maintien de cette institution si importante pour le dialogue social au Luxembourg.

Il n'est certainement pas faux de dire que le CES a été le dommage collatéral institutionnel le plus important de la dégradation des relations sociales que la société luxembourgeoise connaît depuis plusieurs années. Le CES ne peut remplir sa mission principale, à savoir la consultation du gouvernement dans les questions importantes de la politique économique, sociale et financière, de manière satisfaisante que si sur le plan social dans son ensemble, les conditions objectives et subjectives pour le faire sont en place. Ceci vaut aussi bien au niveau national qu'eupéen. La stratégie européenne dite «de Lisbonne» et la crise économique et financière du capitalisme depuis 2008 ont nourri les divergences idéologiques et politiques qui pèsent lourdement sur le dialogue social institutionnalisé au Luxembourg ces dernières années.

Les oppositions sur le plan de la politique budgétaire, sociale et salariale, qui ont mené en 2010 et en 2011 à l'échec de la tripartite, se sont logiquement reflétées sur les travaux du CES. Même plus : elles ont envenimé tous les sujets traités, par exemple la politique en faveur de l'emploi et même les discussions sur l'avenir de la représentation du personnel au sein des entreprises.

Sur la toile de fond de ces développements très négatifs, je me félicite que l'assemblée plénière s'est prononcée le 12 janvier 2012 à l'unanimité en faveur d'une continuation du CES. Avec clairvoyance, la même assemblée ne s'est pas prononcée pour une réforme des bases légales du CES, mais a tranché en faveur d'une interprétation des missions légales du CES adaptée à la situation, qui s'est répercutée sur le programme pluriannuel 2012 – 2014 adopté au même moment.

Des détracteurs voyaient en cela, outre une interprétation non admissible des dispositions légales, une fragilisation du rayonnement du CES. Ils auraient raison avec cette interprétation si le dialogue social institutionnalisé se porterait en général comme un charme. Ce qui n'est, nous l'avons vu, pas le cas. Et c'est pour cela que la signification de la reprise des travaux du CES ne doit pas être sous-estimée. Cette reprise s'est concrétisée avec l'adoption de l'avis sur le « PIBien-être » par l'assemblée plénière du 22 janvier 2013 et les travaux en cours concernant les avis sur les perspectives sectorielles de l'économie luxembourgeoise et sur la situation du logement au Luxembourg.

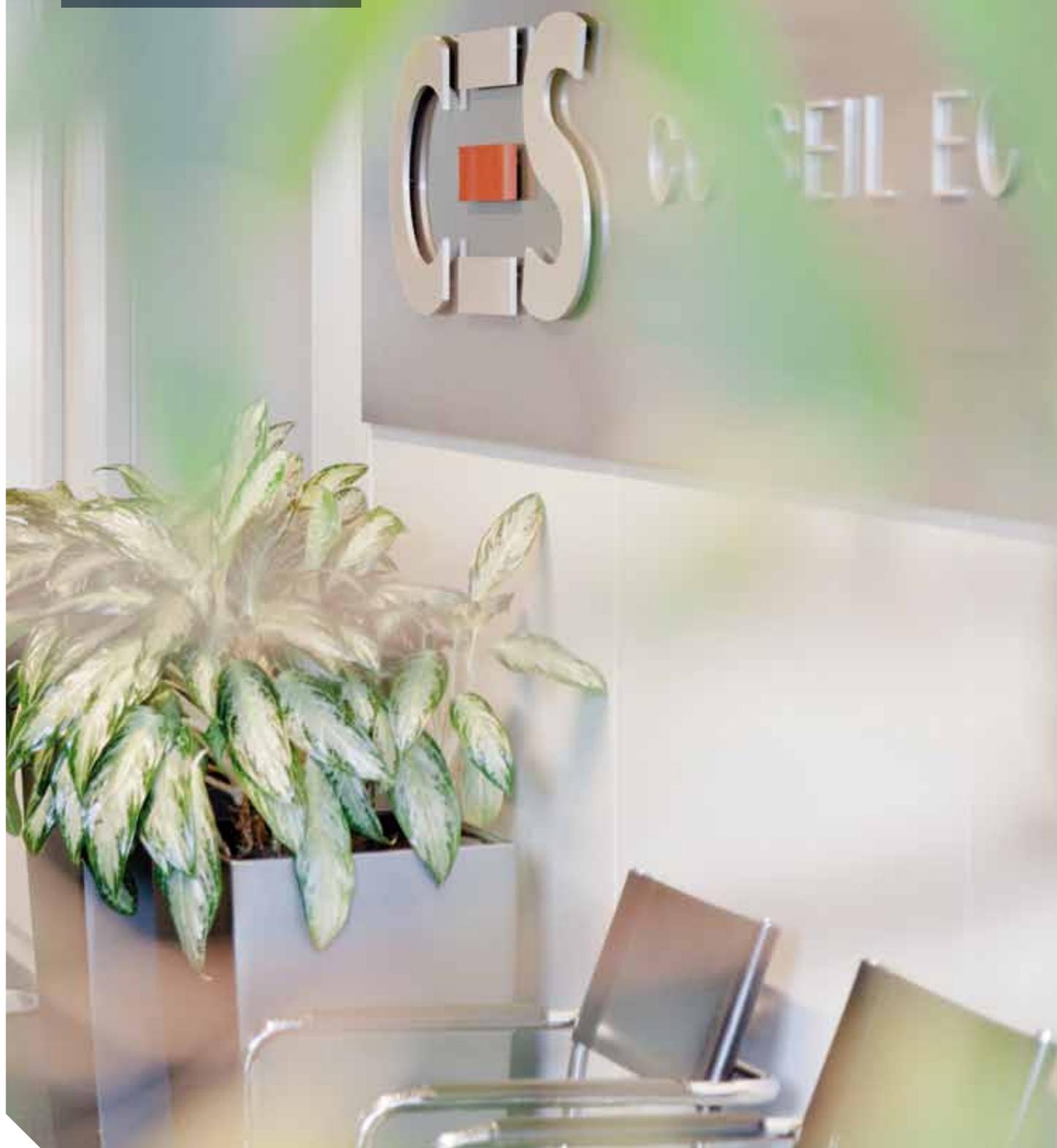
Fin 2014, le bilan de ces travaux sera tiré. Je suis confiant que la plupart des objectifs du programme pluriannuel auront déjà été réalisés à ce moment.

En même temps, je suis convaincu que le Conseil économique et social retrouvera son ancienne force et tout son poids socio-politique. Et ceci pour une raison toute simple. La société luxembourgeoise du futur ne peut être construite que sur des relations économiques et sociales solides. Et ces relations ne peuvent être atteints que par le dialogue social et par la recherche du consensus dans les questions socio-politiques les plus importantes.

Le Conseil économique et social est voué à jouer un rôle majeur. Cependant, ce rôle ne doit pas être mésestimé. Sa crise récente nous a rappelé que le CES ne peut remplir ses missions consultatives qu'en mesure que le dialogue social en général les remplit au niveau politique dans la société luxembourgeoise.

Et c'est précisément sur ce point que le gouvernement et la politique doivent prendre leurs responsabilités. Ils doivent repenser et renouveler le dialogue social au niveau national après l'échec de deux tripartites en 2010 et 2011. S'ils parviennent à faire cela, alors on peut s'attendre que le Conseil économique et social soit de nouveau plus proche de l'actualité de la politique gouvernementale à partir de fin 2014 et pourra reprendre pleinement ses missions consultatives légales.

B. LES ACTIVITÉS
DU CES AU COURS
DE LA MANDATURE
PRÉSIDENTIELLE
2011-2013



Le Conseil économique et social du Grand-Duché de Luxembourg, créé par la loi du 21 mars 1966, a été la première institution permanente du dialogue social entre forces vives de la Nation.

Il est l'institution consultative centrale du Gouvernement en matière d'orientation économique, sociale et sociétale. Il est l'enceinte du dialogue social et de la concertation socioprofessionnelle au plan national et supranational sur les problèmes économiques, sociaux et financiers, auxquels il s'agit de trouver des solutions consensuelles.

Dans la hiérarchie des institutions, le Conseil économique et social, en tant qu'organe consultatif de second type institué par la loi ordinaire, se situe au premier stade des réflexions sur les problèmes en amont des arbitrages et décisions finaux, qui sont du ressort du Gouvernement et de la Chambre des députés. En ce sens, il remplit un rôle important de prospective et de catalyseur d'idées. Sa finalité première est le rapprochement des positions entre les deux forces principales de l'économie, souvent opposées, que sont le capital et le travail. Se faisant, il a comme souci principal la prise en compte de l'intérêt général.

Le Conseil a pour mission de soumettre au Gouvernement des propositions viables permettant de guider les choix à opérer dans la mise en œuvre des politiques futures.

Le Conseil économique et social est composé de 39 membres effectifs et autant de suppléants, répartis en trois groupes:

- 18 membres pour le groupe patronal,
- 18 membres pour le groupe salarial,
- 3 membres pour le troisième groupe des représentants, nommés directement par le Gouvernement.

Les membres effectifs et les membres suppléants sont nommés pour une durée de quatre ans. Le mandat des membres est renouvelable. Au terme de chaque période quadriennale, le CES est renouvelé intégralement. La répartition des mandats à l'intérieur respectivement des groupes patronal et salarial se fait par règlement grand-ducal, sur avis du CES. Cette répartition des mandats peut être reconsidérée à l'occasion du renouvellement intégral du CES. Actuellement elle se présente comme suit:

Parmi les 18 représentants patronaux nommés par le Gouvernement en Conseil sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives, il y a:

- 13 représentants des entreprises,
- 3 représentants de l'agriculture et de la viticulture,
- 2 représentants des professions libérales.

Parmi les 18 représentants salariaux nommés par le Gouvernement en Conseil sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives sur le plan national, il y a:

- 14 représentants des salariés du secteur privé,
- 4 représentants des fonctionnaires ou employés du secteur public.

Le troisième groupe se compose des seuls représentants nommés directement par le Gouvernement. En règle générale, les membres du troisième groupe sont des hauts fonctionnaires, experts dans les domaines de l'économie, des finances et de la sécurité sociale.

Le Président et les deux Vice-présidents sont nommés par le Grand-Duc sur proposition du CES pour une durée de deux ans. Ils sont désignés par le CES suivant le principe de rotation entre les trois groupes composant le CES. La nomination du Secrétaire général est proposée au Grand-Duc après vote secret de l'Assemblée plénière.

¹⁾ Selon le Dr Professeur Gérard Trausch, l'on distingue deux types d'organes consultatifs. Le Conseil d'Etat, prévu dans la Constitution, est un organe consultatif de premier type.



I NOUVELLES PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lors de son Assemblée plénière du 12 janvier 2011, le Conseil économique et social a fait les propositions pour la nomination, par S.A.R. le Grand-Duc, du Président et des deux Vice-Présidents du CES pour la mandature bisannuelle 2011-2013.

Conformément au principe de rotation bisannuelle de la présidence entre les trois groupes composant le CES, ont été élus pour la mandature 2011-2013 :



- M. André ROELTGEN, Président
(3^e à partir de la gauche)
- M. Serge ALLEGREZZA, Vice-Président
(2^e à partir de la gauche)
- M. Gary KNEIP, Vice-Président
(4^e à partir de la gauche)
- Mme Marianne NATI-STOFFEL, Secrétaire générale
(à gauche)

L'Assemblée plénière a documenté son attachement au dialogue social et a mandaté le nouveau Bureau à élaborer des propositions concernant la relance d'une concertation constructive dans l'intérêt de toutes les parties et surtout dans l'intérêt général du pays.

A l'issue de l'Assemblée plénière, les membres ainsi que le secrétariat du CES ont remercié le Vice-Président sortant, M. Romain Schmit, membre qui a siégé au Bureau de 2003 à 2010, pour son engagement déterminé au service du CES, maison du dialogue social permanent.

Les activités de la Présidence et du Bureau sous revue ont débuté le 12 janvier 2011 et couvrent la deuxième moitié de la mandature quadriennale 2009-2013 du CES. Le présent rapport, établi par le secrétariat en concertation avec le Président, reprend les principales activités de la mandature bisannuelle 2011-2013 du Bureau du CES, présidé par le M. André Roeltgen, Secrétaire général de l'OGBL et membre du CES depuis le 1^{er} octobre 1995. La nomination a été faite par arrêté grand-ducal du 25 janvier 2011.

II LA REPRISE DU DIALOGUE SOCIAL SUR FOND DE CRISE

La mandature présidentielle 2011-2013 s'est située dans un contexte difficile marqué par la volonté de relancer un dialogue serein et constructif en son sein après la suspension temporaire de ses travaux suite aux situations de blocage constatées en 2010.

1 LA RELANCE DU CES

Lors des travaux sur l'avis annuel relatif à l'évolution économique, sociale et financière du pays du 15 avril 2010, les difficultés croissantes du dialogue social au sein du CES sont devenues réellement apparentes, notamment en ce qui concerne l'analyse sur les finances publiques et la politique de l'emploi, ainsi qu'au niveau des discussions relatives à la saisine gouvernementale concernant le dialogue social dans les entreprises et à celle sur la sécurisation des parcours professionnels.

Ces difficultés ont eu comme conséquence une suspension temporaire des travaux relatifs aux saisines gouvernementales en cours et à celles à caractère obligatoire, exceptée celle sur le « PIBien-être », où les travaux ont été poursuivis sans discontinuité.

Plusieurs éléments ont été identifiés comme étant un frein à un dialogue social serein entre les partenaires sociaux. Un des problèmes majeurs auxquels le CES a été confronté de par le passé est le chevauchement des discussions menées entre partenaires sociaux sur les mêmes sujets d'actualité dans des enceintes différentes.

En effet, le CES a souvent été amené à traiter des thèmes d'actualité dans ses avis sur l'évolution économique, sociale et financière du pays et dans le cadre de ses avis sur les lignes directrices intégrées, redéfinies par la nouvelle stratégie Europe 2020, qui a introduit, entre autres, de nouvelles procédures et un nouveau calendrier dans le cadre du semestre européen. Ces sujets d'actualité étaient à de nombreuses reprises discutés en parallèle dans différentes enceintes, ce qui n'a pas manqué de provoquer des blocages.

Néanmoins, le CES tient à relever que toutes les organisations socio-professionnelles ont documenté leur attachement à la concertation au sein du CES et leur volonté d'aboutir à des positions consensuelles dans le souci de l'intérêt général.

Pour débloquent la situation et éviter ces interférences à l'avenir, le CES a appelé le Gouvernement à veiller à une meilleure structuration du dialogue social au niveau national et à une meilleure définition des missions de chacune de ces enceintes, ceci afin d'éviter tout recoupement et sans pour autant diluer le rôle des uns et des autres.

En vue de relancer le dialogue social au niveau national, le CES a cherché à adapter ses missions aux évolutions de l'environnement national et international intervenues depuis la réforme de 2004, en les précisant davantage et en les articulant par rapport aux autres enceintes de la concertation socio-économique.

Pour relancer le dialogue social à court terme, le CES a convenu de se focaliser - dans un premier temps et afin d'éviter tout nouveau blocage - sur des sujets dans une optique de moyen et long terme pour apporter ainsi une véritable plus-value à travers un travail de prospective dans l'intérêt général de toute la société. Le CES a donc temporairement abandonné le concept classique de l'avis annuel sur l'évolution économique, sociale et financière du pays et de l'avis sur les lignes directrices intégrées. Cette mission du CES est mise entre parenthèses jusqu'à l'évaluation dans le bilan mentionné ci-dessous, les avis des uns et des autres divergent sur le point de la prise en compte des contraintes du calendrier politique.

2 LE NOUVEAU PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU CES

Au terme de la mandature bisannuelle 2009-2010 du Bureau, le CES s'est réuni en Assemblée plénière le 12 janvier 2011 pour élire un nouveau Bureau.

Par lettre du 18 janvier 2011, le CES a fait savoir à M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, que l'Assemblée plénière, nonobstant des difficultés, a témoigné son attachement au dialogue social, essentiel pour la cohésion économique et sociale du pays, ainsi que sa ferme volonté de reprendre les activités au sein du CES en se donnant les moyens nécessaires pour maîtriser les défis futurs.

L'Assemblée plénière du 12 janvier 2011 a institué un Bureau élargi avec mandat d'élaborer des propositions permettant de relancer une concertation constructive dans l'intérêt de toutes les parties et surtout dans l'intérêt général du pays, en se basant sur les propositions soumises par les trois groupes composant le CES pour relancer les activités.

De manière plus concrète et en vue de recadrer le rôle et les futures missions du CES, le Bureau élargi ad hoc mis en place par l'Assemblée plénière du 12 janvier 2011, s'est résolu à identifier en amont les thèmes où les partenaires sociaux ont un intérêt commun de produire un avis et de le finaliser selon un calendrier à fixer au cas par cas. Cette façon de procéder est destinée à donner au CES la flexibilité et l'autonomie nécessaires pour fournir un travail de prospective de qualité dans l'intérêt général du pays.

Ces travaux ont abouti à la déclaration d'accord sur un programme d'activité du CES pour la période 2012-2014, qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée plénière du 12 janvier 2012. La déclaration d'accord comprend la déclaration proprement dite et ses annexes, à savoir:

- à l'actualisation des missions du CES ;
- le programme de travail pluriannuel ;
- la méthode de travail.

La déclaration prévoit de ne plus traiter des thèmes abordés par d'autres enceintes consultatives tripartites, sauf accord commun des partenaires sociaux, et de traiter prioritairement des thèmes dans les domaines économiques, sociaux, financiers et environnementaux en fonction de leur intérêt stratégique pour le pays. Le Bureau du CES s'est engagé à respecter la méthode du travail retenue dans la déclaration d'accord (voir annexe 3 de la déclaration), qui devra permettre de travailler de manière plus efficace et dans des délais raisonnables.

Sur la base de la déclaration d'accord susmentionnée, le CES, conformément à l'article 39 de son règlement d'ordre intérieur a décidé de se saisir des problèmes suivants:

- les perspectives de l'économie luxembourgeoise, secteur par secteur, à moyen et long terme dans une optique de durabilité ;
- le logement ;
- le «PIBien-être» (les travaux ont été poursuivis sur la base des travaux préparatoires du groupe conjoint CES-CSDD).

A l'issue de l'Assemblée plénière, la déclaration d'accord a été transmise à M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre et Ministre de tutelle du CES, et présentée à la presse par la suite.



L'Assemblée plénière a institué les Commissions afférentes. Un bilan de ce programme et de la nouvelle méthode de travail sera dressé en 2014, au terme du programme d'activité. Le CES a également décidé de la suite à donner aux saisines gouvernementales en cours (cf. chapitre III, point 2).

Par ailleurs, et parallèlement à la nouvelle méthode de travail, le secrétariat du CES est en cours de préparer la mise en place d'une plateforme de collaboration entre Commission de travail à travers la plateforme CIRCALux. Cette plateforme permet la définition de droits d'accès par groupes d'utilisateurs et peut servir de plateforme de distribution et de travail collaboratif. Il s'agit d'un site Extranet où les membres pourront consulter, rédiger, compléter et partager divers docu-

ments concernant les travaux en cours. CIRCALux est une déclinaison de la plateforme Circa, utilisée par les institutions européennes pour échanger et débattre.

III LES ACTIVITES DU CES AU NIVEAU NATIONAL

1 APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS CONSULTATIVES

Au cours de la période sous revue (12 janvier 2011 – 19 février 2013), outre la déclaration d'accord du 12 janvier 2012 sur un programme d'activité du CES pour la période 2012-2014 comprenant une actualisation des missions du CES, un programme de travail pluriannuel et une nouvelle méthode de travail, le CES a émis quatre avis, à savoir:

- un avis sur le «PIBien-être» (22 janvier 2013);
- deux avis sur l'actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix

- à la consommation (12 janvier 2012 et 22 janvier 2013);
- une décision du CES relative à l'ouverture des mandats du CES aux ressortissants des Etats membres de l'UE (22 janvier 2013).

Au cours de cette période bisannuelle, le CES a tenu 106 réunions, réparties comme suit:

- 4 Assemblées plénières;
- 16 réunions de Bureau;
- 5 réunions de Bureau élargi;
- 31 réunions des Commissions de travail;
- 21 réunions des Sous-Commissions de travail;
- 23 réunions des trois groupes composant le CES;
- 6 auditions d'experts gouvernementaux et de la société civile;

Par ailleurs, 14 conférences et séminaires ont été organisés durant la mandature présidentielle 2011-2013.

11 L'AVIS « PIBIEN-ÊTRE »

Le 29 juillet 2009, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a présenté la déclaration sur le programme gouvernemental 2009 à la Chambre des députés dans laquelle il a donné mandat conjointement au Conseil économique et social (CES) et au Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) de développer un indicateur de bien-être complétant l'indicateur traditionnel du PIB.

Extrait du programme gouvernemental 2009 :

«Ensemble avec le Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) et le Conseil économique et social (CES), l'Observatoire de la Compétitivité développe un indicateur composite du bien-être au-delà de l'indicateur traditionnel PIB/tête en vue de la mesure du progrès de la société et du bien-être dans une optique de long terme. Cet indicateur, qui tient compte des développements internationaux en la matière, est mis en place en se basant sur les statistiques et les bases de données officielles fournies par le STATEC.»

Par lettre en date du 23 avril 2010, le Premier Ministre, conformément à l'article 2 de la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution du Conseil économique et social, et en se référant à son entrevue avec le Bureau du CES en date du 11 janvier 2010, ainsi qu'à la déclaration gouvernementale du 29 juillet 2009, a notifié que :

«Le Gouvernement a décidé de saisir le Conseil économique et social (CES) et le Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) afin d'élaborer et de proposer un système d'indicateurs du bien-être mesurant le progrès de la société dans une optique de long terme et dépassant les indicateurs traditionnels tels que le PIB par tête. Le Conseil économique et social et le Conseil supérieur pour un développement durable sont invités à produire un avis conjoint et pourront s'appuyer sur l'expertise de l'Observatoire de la Compétitivité et recourir aux bases de données du STATEC.»

Pour répondre à la saisine, le CES et le CSDD ont, dans un premier temps, décidé d'une méthode de travail et d'un calendrier communs de finalisation des travaux; les deux institutions ayant décidé de soumettre un avis coordonné.

Pour faciliter la production de cet avis, les deux institutions ont repris le découpage de l'OCDE et du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi ¹⁾, qui distingue le bien-être actuel du bien-être futur, lequel ajoute la notion de la soutenabilité à la notion de bien-être.

¹⁾ <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr>

Le rôle des deux institutions dans la mesure du bien-être a ensuite été agencé selon ces deux critères, et afin de procéder à une répartition efficace des tâches, il a été décidé de commun accord que le CES se préoccupe davantage du bien-être actuel, à travers une sélection d'un jeu d'indicateurs dans une optique «ménages», et que le CSDD axe ses réflexions sur le bien-être futur (soutenabilité).

Pour pouvoir élaborer un système d'indicateurs du bien-être au-delà de l'indicateur traditionnel PIB par tête dans une optique de long terme, le CES et le CSDD ont mis en place un groupe conjoint, composé de représentants des deux institutions avec mission de cerner le cadre d'analyse. Pour ce faire, le groupe conjoint CES-CSDD a instauré un groupe technique composé de membres du CES, du CSDD, de l'Observatoire de la Compétitivité, du STATEC et du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, qui a élaboré un Rapport technique et un Rapport technique bis compilant les données existantes et dressant le relevé des données manquantes pour pouvoir élaborer un système d'indicateurs «PIBien-être». Ce groupe technique était responsable aussi bien du travail au jour le jour que de l'organisation et de la gestion pratique du projet. Toutes les propositions et rapports produits étaient également soumis au groupe conjoint CES-CSDD, dont le rôle était de valider la démarche.

Au niveau de la méthode de travail, des réunions conjointes CES-CSDD ont été organisées de façon régulière pour débattre de l'avancée des travaux et des approches retenues de part et d'autre. Un observateur de chacune des institutions participait aux réunions afférentes de l'autre, afin que la cohérence des travaux soit garantie. Cette méthode de travail a été décidée de commun accord pour dégager des indicateurs communs et de produire un avis commun ou du moins à fournir une proposition coordonnée en matière d'indicateurs.

Conformément à cette méthode de travail, l'avis «PIBien-être» du CES constitue donc le premier volet du travail du CES couvrant la partie destinée à mesurer le bien-être actuel et davantage axée sur la situation des ménages. Cet avis constitue ainsi le document qui regroupe les propositions en matière d'indicateurs du bien-être actuel. Après finalisation des travaux du CSDD couvrant les volets axés sur le long terme et donc le bien-être futur, le groupe conjoint CES-CSDD aura pour tâche d'essayer de dégager des positions communes pour pouvoir présenter un ensemble cohérent d'indicateurs en matière de bien-être.

L'objectif du CES était de définir la structure et le contenu d'un système d'indicateurs qui permette d'obtenir une vue d'ensemble des conditions de vie au Luxembourg et de s'inscrire dans un mouvement international plus vaste sur une nouvelle manière de mesurer le bien-être. Les indicateurs retenus viennent compléter les indicateurs médiatisés traditionnels - le PIB, le chômage, l'inflation - qui dominent l'actualité et qui se sont imposés comme étalons.

Le CES est aussi d'avis que ce travail ne peut se limiter à la production d'un tableau d'indicateurs tous les deux ans. Le CES propose que le gouvernement le charge de revoir la liste des indicateurs retenus tous les deux ans sur la base de la qualité des statistiques disponibles, des questions méthodologiques en suspens, ainsi que de la pertinence et de la fiabilité des indicateurs. Le CES se propose d'évaluer le système d'indicateurs à chaque nouvelle publication de données, de le présenter de manière détaillée et de communiquer son appréciation sur l'évolution des indicateurs. Le cas échéant, le CES fera des propositions pour améliorer le tableau d'indicateurs.

12 L'ACTUALISATION ANNUELLE DU SCHÉMA DE PONDÉRATION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION 2012 ET 2013

Conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant «l'établissement de l'indice des prix à la consommation», la liste des positions de référence de l'indice des prix à la consommation et leurs pondérations sont révisées annuellement pour tenir compte des modifications dans les habitudes de consommation. Ces révisions font l'objet de règlements grand-ducaux à prendre chaque année après consultation du CES. Il s'agit essentiellement d'avis à caractère technique, élaborés en étroite concertation avec le STATEC.

Les deux avis ont été adoptés respectivement en date du 12 janvier 2012 et du 22 janvier 2013.

13 DÉCISION DU CES RELATIVE À L'OUVERTURE DES MANDATS DU CES AUX RESSORTISSANTS DES ETATS MEMBRES DE L'UE (12 JANVIER 2012)

L'article 10 de la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un Conseil économique et social dispose: «*Les membres effectifs et suppléants ainsi que le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat doivent être de nationalité luxembourgeoise*».

Au niveau politique, l'intégration européenne fait bénéficier les citoyens de l'UE dans de nombreux domaines, des mêmes droits et obligations que les Luxembourgeois, notamment en ce qui concerne les élections aux chambres professionnelles et aux élections locales.

Depuis 1966, la société et l'économie luxembourgeoises ont connu de profondes mutations. Les non-Luxembourgeois représentent une grande partie de la population, de plus en plus multiculturelle. Ces mutations se reflètent également au niveau de la population active salariale, au niveau de l'entrepreneuriat et des organisations socio-professionnelles respectives.

Ces mutations et la nécessité d'intégrer davantage les étrangers avaient déjà été mises en exergue par le CES dans son avis sur le rôle de l'Etat du 31 octobre 2001 dans lequel il s'est notamment prononcé pour une politique très active d'intégration des citoyens non nationaux pour garantir la cohésion et la paix sociales. Cette position avait été détaillée dans son avis portant sur une politique d'immigration et d'intégration active du 12 octobre 2006.

Le CES, en tant qu'institution de la démocratie participative, regroupe toutes les forces vives du pays. Afin que le CES puisse répondre à ses missions dans l'intérêt général de tous, les mandats des membres effectifs et suppléants doivent être rendus accessibles à des ressortissants de l'UE.

Au cours des dernières années, des responsables socioéconomiques de haut niveau, issus d'un Etat membre de l'UE, n'ont pas pu être nommés. Afin de remédier à cette situation, le CES a proposé d'abroger, dans les meilleurs délais, la disposition de la loi réservant les mandats au CES aux seuls Luxembourgeois et de l'étendre aux ressortissants de l'UE. A la suite de cette proposition, le Gouvernement a déposé un projet de loi modifiant la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un Conseil économique et social à la Chambre des députés en date du 20 février 2013.

2 LES SAISINES GOUVERNEMENTALES EN COURS

L'Assemblée plénière du 12 janvier 2011 a décidé de la suite à donner aux saisines gouvernementales en cours et a notamment décidé de clôturer les travaux sur:

– La sécurisation des parcours professionnels dans l'esprit du modèle social;

Le CES a été saisi le 7 juin 2007 pour avis sur la sécurisation des parcours professionnels dans l'esprit du modèle social. La lettre de saisine invitait le CES à s'inspirer, entre autres, des bonnes pratiques à l'étranger, susceptibles d'augmenter les taux d'emploi et plus particulièrement ceux des travailleurs âgés. Le CES a traité, entre autres, différents sujets de cette problématique dans son avis sur l'évolution économique, sociale et financière du pays de 2010 (chapitre 3 «Marché du travail»), et inclura la dimension de la sécurisation des parcours professionnels dans les travaux de la commission sur les perspectives de l'économie luxembourgeoise susmentionnée

– La maîtrise d'une croissance non inflationniste;

Le Conseil économique et social a été saisi par le Premier Ministre en date du 7 juin 2007, afin d'examiner, au-delà des mesures décidées par le Comité de coordination tripartite d'une part, les multiples déterminants directs et indirects qui sont à la base de l'inflation au Luxembourg et, d'autre part, les instruments dont disposent les partenaires sociaux et le Gouvernement pour maîtriser l'inflation. Comme cette thématique est notamment abordée dans le cadre de l'Observatoire de la formation des prix, le CES a décidé de clôturer ces travaux.

■ Les transferts sociaux

Soucieux de garantir un système de transferts sociaux efficient, le gouvernement a demandé le 7 juin 2007 au Conseil économique et social, en tant qu'observateur privilégié de la cohésion sociale, de faire du système des transferts sociaux et de son évolution un sujet d'analyse permanent. L'analyse, censée porter sur les instruments et les bénéficiaires du mécanisme des transferts sociaux, ainsi que sur la forme et la nature d'instruments alternatifs à ceux qui existent pour le moment a été lancée en collaboration avec l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS), le Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques / International Networks for Studies in Technology (CEPS/INSTEAD) et le STATEC. Différents éléments de cette problématique seront intégrés dans les nouveaux avis prévus dans le programme d'activités 2012-2014.

■ Le dialogue social à l'intérieur des entreprises;

Par lettre du 22 juillet 2008, le Premier Ministre a saisi le CES pour avis pour contribuer à l'élaboration d'une loi transposant la directive 2002/14/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2002 établissant un cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne. Les positions des partenaires sociaux étant diamétralement opposées, aucun accord n'a pu être trouvé sur ce sujet.

■ Le congé parental;

Le CES a été saisi par lettre du 27 mai 2010 sur la transposition de la directive 2010/18/UE du Conseil du 8 mars 2010 portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental. Il a été décidé que l'UEL, d'un côté, et l'OGBL et LCGB, de l'autre côté, transposaient cet accord au niveau national dans le cadre du dialogue bipartite. Dès lors, aucune analyse préalable n'incombait au CES et le dossier a été transmis aux organisations socioprofessionnelles siégeant au dialogue social interprofessionnel. Le Premier Ministre a été informé de cette décision.

Par la suite, les partenaires sociaux se sont manifestés par un courrier daté du 15 février 2012 en invitant le Gouvernement à prendre l'initiative d'élaborer un projet de loi. Le projet de loi ainsi élaboré a été adopté le 14 mai 2013 par la Chambre des députés (loi du 19 juin 2013).

3 LES TRAVAUX EN RELATION AVEC LA STRATÉGIE «EUROPE 2020»

31 SÉMINAIRE SUR LE SEMESTRE EUROPÉEN AU SIÈGE DU CES (07-06-2011)

Le CES a organisé un séminaire sur le semestre européen et la nouvelle gouvernance économique dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, le mardi 7 juin 2011, au siège du CES.

Après une brève introduction présentée par M. André Roeltgen, Président du CES, M. Georges Heinrich, Directeur du Trésor, et M. Raoul Wirtz, Attaché de Gouvernement auprès du Ministère des Finances, ont mis en lumière la procédure d'établissement du Programme de stabilité et de croissance, la surveillance macroéconomique et fiscale ainsi que la synchronisation des politiques budgétaires et structurelles.

M. Ferdy Adam, Conseiller économique auprès du Département Conjoncture du STATEC, a expliqué les missions, les outils, le rôle et le déroulement des travaux au sein du STATEC et du Comité de prévision tout au long du semestre européen.

M. Pierre Thielen, Attaché de Gouvernement auprès de l'Observatoire de la compétitivité, a présenté la procédure d'élaboration du PNR dans le cadre du nouveau cycle de coordination avant d'aborder la coordination thématique,

¹⁾ Dans le passé, le CES avait déjà émis plusieurs avis spécifiques sur ce sujet, dont le dernier remonte au 15 juillet 1999 «Le Bilan de la loi de 1974 sur la représentation des salariés dans les Conseils d'administration et la création de comités d'entreprises».

la budgétisation des objectifs et leur lien avec les fonds structurels, en mettant un accent particulier sur l'évaluation, la surveillance et le suivi des actions.

Les présentations étaient suivies de débats riches et animés qui ont permis aux participants de se familiariser avec la nouvelle gouvernance économique dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 et de confronter leurs positions respectives à ce sujet.



de gauche à droite: M. Georges Heinrich, M. André Roeltgen, Mme Marianne Nati-Stoffel

32 LA NOUVELLE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE ET SA MISE EN ŒUVRE AU LUXEMBOURG - ACCUEIL D'UNE ÉTUDIANTE EN 4^E ANNÉE DE SCIENCES POLITIQUES AU SEIN DU CES ET DU STATEC

Le CES et le STATEC ont accueilli Mme Estelle Legrand, étudiante en 4^e année de sciences politiques, dans le cadre d'un stage de formation de ses études pour la période du 9 juillet au 9 août 2012.

Le stage que Mme Estelle Legrand a effectué auprès du CES et du STATEC était obligatoire dans le cadre de ses études.

Son mémoire de stage portait sur une thématique européenne, thématique particulièrement complexe, à savoir la nouvelle gouvernance économique européenne et sa mise en œuvre au Luxembourg, afin que les analyses faites et les réflexions menées puissent servir au CES comme base à l'organisation d'une future conférence en automne, ensemble avec la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg.



de gauche à droite: Mme Marianne Nati-Stoffel, Dr Serge Alegrezza, Mme Estelle Legrand

Mme Estelle Legrand a fait la présentation de son rapport le 9 août 2012 au CES devant un public averti, composé du Bureau et de membres du CES, des représentants des organisations socio-professionnelles et de la Maison de l'Europe. La présentation était suivie d'un débat animé entre les participants et la stagiaire.

33 ENTREVUE AVEC M. ETIENNE SCHNEIDER, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, EN VUE D'UNE CONSULTATION DU CES DANS LE CADRE DU SEMESTRE EUROPÉEN ET DU PROGRAMME DE STABILITÉ (0-10-2012)

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, le programme national de réforme (PNR) est élaboré après consultation des partenaires sociaux sur les politiques et les réformes envisagées par le Gouvernement. Le CES n'ayant pas émis d'avis au sujet du PNR en 2012, le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, M. Etienne Schneider, a souhaité rencontrer les partenaires sociaux en date du 4 octobre 2012 au siège du CES, pour connaître leurs positions respectives par rapport aux cinq recommandations du Conseil du 10 juillet 2012 au sujet du PNR du Luxembourg¹ et pour leur permettre d'exposer leurs vues sur les politiques de réforme qui y sont proposées.

Pour rappel, les recommandations concernaient la situation budgétaire du Luxembourg, la réforme des pensions, le système de négociation et l'indexation des salaires, le chômage des jeunes et les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le ministre a exposé les grandes lignes du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013, qui a été déposé le 2 octobre 2012 à la Chambre des députés. Il a estimé que la situation économique actuelle était très difficile, à la fois au niveau national et au niveau européen et que les performances de l'économie nationale restent en deçà des simulations établies par le gouvernement lors de l'élaboration du budget 2012. Le ministre a également abordé la situation du déficit et de la dette du Luxembourg, ainsi que la stratégie budgétaire définie dans le programme de stabilité pour les années à venir.

Le ministre a également décrit les efforts de diversification économique du Gouvernement, notamment en matière de technologies de la communication et de l'information, de la logistique, des écotechnologies et des domaines de la santé et des biotechnologies.

L'entrevue a été clôturée par un débat entre partenaires sociaux et le ministre au terme duquel celui-ci a exprimé le souhait de voir les partenaires sociaux poursuivre le dialogue de manière constructive en vue du prochain semestre européen. Les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour faire parvenir un document au Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, ainsi qu'au Premier Ministre, reprenant les points saillants des positions respectives du groupe salarial et du groupe patronal par rapport aux principaux thèmes abordés. Vu les divergences fondamentales d'appréciation de la situation économique et sociale et des suites à donner aux recommandations de la Commission européenne, une prise de position commune n'a pas été possible.



de gauche à droite: M. Gary Kneip, M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Etienne Schneider, M. André Roeltgen, Dr Serge Alegrezza, Mme Marianne Nati-Stoffel

¹ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:219:0058:0060:FR:PDF>

4 LES ACTIVITÉS DE COORDINATION DU CES AU NIVEAU DES DÉLÉGATIONS LUXEMBOURGEOISES DES INSTANCES CONSULTATIVES SOCIO-PROFESSIONNELLES TRANSFRONTALIÈRES ET SUPRANATIONALES

41 LA DÉLÉGATION LUXEMBOURGEOISE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA GRANDE RÉGION (CESGR)

411 Les groupes de travail

La Grande Région¹ est en Europe la seule région frontalière disposant d'un comité économique et social transfrontalier. Le CESGR, organe consultatif du Sommet des Exécutifs créé en 1997 contribue depuis son origine à la conception de l'espace frontalier qu'est la Grande Région.

De par sa composition et l'expertise de ses membres, le CESGR est la plateforme institutionnelle représentant les partenaires sociaux. Grâce au CESGR, les représentants des organisations économiques, sociales et professionnelles font partie intégrante de la conception politique au niveau de la Grande Région.

Le CESGR a pour mission de traiter sous forme d'avis ou de résolution les problèmes inhérents au développement économique, social, culturel et à l'aménagement du territoire de la Grande Région. Le CESGR reçoit sa lettre de mission du Sommet. Il exécute les termes du mandat et fait rapport de ses activités au Sommet.

A cet effet, 4 groupes de travail ont été institués:

- Groupe de travail 1 : La compétitivité dans la Grande Région
- Groupe de travail 2 : Le marché de l'emploi transfrontalier dans la Grande Région
- Groupe de travail 3 : Transports et infrastructures
- Groupe de travail 4 : La santé

412 Coopération interrégionale : République de Chine - Corée du Nord - Russie - Mongolie (22-06-2011)

La Secrétaire générale du CES, Mme Marianne Nati-Stoffel, et la Présidente de la délégation luxembourgeoise du CESGR, Mme Alexandra Guarda-Rauchs, ont accueilli le 22 Juin 2011 une délégation de six membres des représentants du gouvernement de la préfecture chinoise de Yanbian, du Bureau du Tumen, la Commission locale de développement et de la réforme et des représentants du Tumen Hunchun et les villes frontalières. Au cours de cette rencontre, les représentants du Luxembourg ont présenté l'intégration dans la Grande Région, la coopération interrégionale et le modèle luxembourgeois.



Cette visite a permis aux membres de la délégation chinoise et au Président, M. Gao Yong, d'approfondir leurs travaux sur la conception et la mise en œuvre d'initiatives de coopération avec leurs régions voisines. La région de Tumen est au centre du programme de coopération régionale «Initiative Grand Tumen», qui couvre la zone frontalière de la République de Chine sur la Corée du Nord, la Russie et la Mongolie.

5^e à partir de la gauche M. Gao Yong, entouré par Mme Marianne Nati-Stoffel (à gauche) et Mme Alexandra Guarda-Rauchs (à droite)

¹⁾ La Grande Région comprend la Sarre, la Lorraine, le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat, la Wallonie et les Communautés française et germanophone de Belgique. Elle s'étend sur plus de 400 km d'ouest en est et de 350 km du nord au sud avec une superficie totale de 65.401 km² et une population de 11,2 millions d'habitants. (<http://www.granderegion.net>)

42 LA DÉLÉGATION LUXEMBOURGEOISE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (CESE)

421 Participation de la délégation luxembourgeoise du CESE et du CES à la Fête de l'Europe sur la Place Clairefontaine à Luxembourg-ville (07-05-2011)

Comme tous les ans depuis 1996, le Luxembourg a célébré la journée de l'Europe par une manifestation publique en mémoire de la déclaration du 9 mai 1950, jour où M. Robert Schuman et son ami, M. Jean Monnet, ont annoncé la création d'un projet visionnaire cimentant la paix en Europe qui est devenu aujourd'hui l'Union européenne.

En 2011, la Fête de l'Europe était dédiée à l'Année européenne du Bénévolat. Elle a eu lieu samedi, le 7 mai sur la Place Clairefontaine avec un programme riche et varié de prestations d'artistes, de groupes culturels, de groupes folkloriques et de groupes musicaux tout au long de la journée. Les visiteurs ont eu l'occasion de s'informer et d'approfondir leurs connaissances sur l'Europe, son fonctionnement et ses acteurs auprès des différents stands des institutions européennes et des ambassades des pays de l'UE.

Mmes Viviane Goergen et Josiane Willems ainsi que MM. Raymond Hencks, Christian Zeien et Roby Schadeck de la délégation luxembourgeoise du CESE, ont participé à la fête au cœur du «village européen» avec un stand d'information sur l'institution qu'ils représentent.

A côté des membres du CESE, M. André Roeltgen, Président du CES, M. Serge Allegrezza, Vice-Président du CES ainsi que Mme Marianne Nati-Stoffel, Secrétaire générale du CES, ont également participé à l'animation sur le stand que de nombreuses personnalités ont visité, parmi lesquelles il y avait, M. Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Astrid Lulling, ainsi que M. Frank Engel, M. Charles Goerens et M. Claude Turmes, Membres du Parlement européen.



Les membres du Parlement européen



de gauche à droite: Mmes Viviane Goergen, Josiane Willems, Marianne Nati-Stoffel, MM. Raymond Hencks, Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration et Christian Zeyen

422 Participation de la délégation luxembourgeoise du CESE et du CES à la Fête de l'Europe sur la Place Clairefontaine à Luxembourg-ville (05-05-2012)

Placée sous le thème de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle, la Fête de l'Europe 2012 a été célébrée le samedi 5 mai sur la place Clairefontaine à Luxembourg-ville, avec un programme riche et varié de prestations d'artistes, de groupes culturels, folkloriques et musicaux venus de l'Europe entière.

Comme chaque année, les membres de la délégation luxembourgeoise du CESE et le Bureau du CES, ont participé tout au long de la journée, au cœur du «village européen», à la présentation de leurs activités et de l'apport de l'UE à la vie quotidienne des citoyens. Ils ont ainsi permis aux visiteurs de s'informer sur le CESE et de s'échanger sur l'Europe.



de gauche à droite: M. Christian Zeyen, Mmes Viviane Goergen, M. Roby Schadeck

43 ECHANGE DE VUES AVEC LES DÉLÉGATIONS LUXEMBOURGEOISES DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES SUR «L'AVENIR DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION AU LUXEMBOURG» (14-10-2011)

Les implications de la mise en œuvre du traité de Lisbonne nécessitent une coordination accrue entre tous les acteurs politiques et socioprofessionnels engagés dans la formation du processus décisionnel européen, tant au niveau national qu'au niveau des délégations luxembourgeoises des trois institutions communautaires que sont le Parlement, le Comité des régions et le Comité économique et social européens.

La loi organique du CES dispose que le Secrétaire général assume également le Secrétariat de la délégation luxembourgeoise du Comité économique et social européen. Sur invitation de cette dernière, les délégations nationales des trois institutions susmentionnées de l'UE se sont réunies vendredi, le 20 novembre 2009, au siège du CES pour débattre de leur future collaboration, afin de mieux pouvoir soutenir et servir les intérêts du Luxembourg.

Au-delà, un aspect important de la coordination de la politique européenne concerne la coopération avec la Chambre des députés. Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le rôle des parlements nationaux a été renforcé dans l'élaboration de la législation européenne. Dans ce contexte, un aide-mémoire sur la coopération en matière de politique européenne a été signé en 2008 afin d'optimiser le flux d'information entre la Chambre des députés et le Gouvernement.

En vue du lancement de la nouvelle période de programmation 2014-2020, le CES a organisé un échange de vues, intitulé «L'avenir de la politique européenne de cohésion au Luxembourg», qui a eu lieu, le 14 octobre 2011, au siège du CES.

Cet échange a réuni les membres du CES, les délégations luxembourgeoises du CESE, CESGR, les représentants luxembourgeois du Parlement européen, la délégation luxembourgeoise du Comité des régions, ainsi que les membres de la Commission des Affaires européennes de la Chambre des députés et du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI).

Après le mot de bienvenue de M. André Roeltgen, Président du CES, Mme Mannes-Kieffer, 1^{er} Conseiller de gouvernement, (Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur) a donné un aperçu général de la politique européenne de cohésion et de sa mise en œuvre au Luxembourg.

La séance d'information-débat présidée par M. Gary Kneip, Vice-Président du CES, a ensuite donné l'occasion aux nombreux intervenants de présenter les travaux et les avancées des programmes :

- Compétitivité régionale et Emploi 2007-2013 – Volet FEDER (M. Pierre Colbach, Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur)
- Compétitivité régionale et Emploi 2007-2013 – Volet FSE (M. Abilio Fernandes Morais, Ministère du Travail et de l'Emploi)
- Compétitivité territoriale – Volet INTERREG IV A (Mme Christiane Fortuin, Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région)
- Compétitivité territoriale – Volets INTERREG IV B - NWE, INTERREG IV C - Europe, INTERACT II, ESPON 2013 et URBACT. (Mme Sabine Stölb et M. Thimo Eser, Ministère du Développement durable et des Infrastructures)
- Développement rural (PDR) 2007-2013 - Volet FEADER (M. André Loos, Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural)

Les intervenants ont dressé le bilan des projets de la période de programmation 2007-2013, avant de débattre avec les invités les options pour la période 2014-2020. Le Vice-Président du CES, M. Gary Kneip, a clôturé la séance en remerciant tous les intervenants pour cet échange très constructif et en invitant les participants à continuer cette forme de collaboration de façon régulière à l'avenir.



de gauche à droite: MM. Gary Kneip, André Roeltgen, Mme Marianne Nati-Stoffel

5 LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS NATIONALES

51 REPRÉSENTATION DU CES AU MARIAGE DE SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE GUILLAUME, GRAND-DUC HÉRITIER, ET DE LA COMTESSE STÉPHANIE DE LANNOY (20-10-2012)

Le 20 octobre 2012, S.A.R. le Prince Guillaume, Grand-Duc Héritier de Luxembourg et de la Comtesse Stéphanie de Lannoy, Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg ont célébré leur mariage à la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg.

Le Président du CES, M. André Roeltgen, a assisté à la cérémonie officielle en compagnie de son épouse et a présenté les meilleurs vœux aux heureux mariés au nom du CES.



S.A.R. le Prince Guillaume, Grand-Duc Héritier de Luxembourg et de la Comtesse Stéphanie de Lannoy,



M. André Roeltgen, Président du CES et son épouse

52 LES RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

En vue d'assurer une coordination, une coopération et un flux d'information plus intenses entre la Chambre des députés et le CES en matière de politique européenne, il a été convenu que les documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux soient systématiquement transmis au CES. Ces documents comportent une proposition de classement (tableau synoptique) et des résumés des documents méritant un examen détaillé. Par la suite, le CES se charge de les transmettre aux délégations luxembourgeoises des trois institutions communautaires que sont le Parlement, le Comité des régions et le Comité économique et social européens, et aux membres du CES.

53 ENTREVUE DU BUREAU DU CES AVEC LE RAPPORTEUR DU PROJET DE LOI CONCERNANT LE BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2012, M. GILLES ROTH (07-11-2012)

Le 7 novembre 2011, le Bureau du CES a eu une entrevue avec le Rapporteur du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012, Monsieur Gilles Roth.

A cette occasion, des thèmes importants ont été abordés portant, notamment, sur la situation économique du pays, sur l'évolution des dépenses et des recettes de l'Etat, et tout particulièrement, sur le budget social de l'Etat et la fiscalité. Les partenaires sociaux ont pu, de part et d'autres, exposer leurs points de vue et faire part de leurs attentes quant aux principales orientations de la politique budgétaire.



de gauche à droite: MM. Jeff Reuter, Gilles Roth, Max Hengel, Mme Martina Menei, MM. Gary Kneip, André Roeltgen, Mme Marianne Nati-Stoffel

54 COLLABORATION AVEC LE CONSEIL SUPÉRIEUR POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE PROJET « PIBIEN-ÊTRE »

Le Conseil économique et social (CES) et le Conseil supérieur pour un Développement durable (CSDD) ont été saisis par le Gouvernement, le 23 avril 2010, pour développer un indicateur composite du bien-être au-delà de l'indicateur traditionnel PIB par tête en vue de la mesure du progrès de la société et du bien-être dans une optique de long terme.



Ce travail en commun a abouti à l'élaboration d'un rapport technique et d'un rapport technique bis, qui a servi comme base de discussion en vue de l'élaboration de l'avis du CES sur le PIBien-être du 22 janvier 2013 (cf. chapitre III, point 11 : L'avis « PIBien-être »). Il s'agit du fruit du travail de dialogue et de recherche issu de plusieurs conférences et ateliers thématiques largement ouverts à la société civile.

541 Conférence de restitution - Le Rapport Technique - Une première étape vers une mesure du bien-être au-delà du PIB (09-03-2011)

Le point de départ du rapport technique a été l'adoption d'une définition ouverte du bien-être. Le bien-être repose sur le développement durable et la qualité de la vie. Ce point de départ est délibérément large et ouvert afin de permettre un large consensus.

Le rapport technique aborde successivement les trois grands thèmes du rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi que sont les aspects économiques, le développement durable et la qualité de la vie. Ces trois thèmes ont été débattus et traités lors des trois ateliers de travail organisés au cours de l'année 2010.

Dans le domaine économique, le rapport acte le fait que le PIB n'est et n'a pas été conçu comme une mesure du bien-être, mais comme la mesure de la production de richesse d'un pays. En outre, au Luxembourg, en raison de la part des frontaliers dans l'emploi résident, le RNB (revenu national brut) serait, en tout état de cause, un meilleur indicateur. Une autre faiblesse majeure du PIB est qu'il ne rend pas compte des ventilations de la distribution de richesse.

En matière de développement durable, le rapport constate que les mesures environnementales disponibles restent liées aux quantités et flux, à une approche de monitoring et non de mesure des diverses formes de capital. Pour les indicateurs, ceux repris par le Plan National de Développement Durable (PNDD)¹⁾ constituent le cadre de référence.

¹⁾ <http://www.developpement-durable-infrastructures.public.lu/fr/developpement-durable-infrastructures/plan-national/>



de gauche à droite: Mme Marguy Kohnen, M. Raymond Weber, Dr. Serge Allegrezza, M. Olivier Weber

Mesurer la qualité de la vie, c'est entrer de le champ de la mesure de variables subjectives. Peu de travaux ont été réalisés dans ce domaine, tant il a été sujet à polémique dans le passé. Des enquêtes européennes sur les valeurs fournissent cependant une base minimale de départ, même s'il reste encore beaucoup à faire. Les débats qui ont eu et qui auront lieu sur le bien-être et le modèle de société que veulent les citoyens, permettront sans doute d'affiner encore davantage les indicateurs nécessaires à la mesure du bien-être dans les années à venir.

542 Présentation du rapport technique PIBien-être au Conseil économique et social de la Communauté germanophone de la Belgique (06-12-2011)

Sur invitation du CES de la Communauté germanophone de la Belgique (WSR DG), Mmes Marianne Nati-Stoffel, Secrétaire Générale, Martina Menei, Attachée de direction 1ère classe et M. Olivier Weber, chargé d'études, ont présenté les travaux réalisés par le groupe technique conjoint CES-CSDD aux membres du CES du WSR DG¹ et aux représentants de la société civile de cette région.

A cette occasion, le caractère original du projet luxembourgeois a été souligné, dans la mesure où pour la première fois deux institutions distinctes, l'une relevant du dialogue social, l'autre du dialogue civil, ont collaboré pour mesurer le progrès de la société luxembourgeoise. Les indicateurs retenus ont été présentés dans un rapport technique daté du 9 mars 2011. Les participants ont fait part de leurs interrogations ainsi que de leurs vues sur la problématique. En effet, le WSR DG a effectué ses propres travaux en la matière, dans un document intitulé «*Wohlstandsindikatoren – Ist das Bruttoinlandsprodukt (BIP) die ideale Messgröße?*»

L'échange de vues qui s'en est suivi a permis de débattre des données manquantes et de tenir compte des approches des uns et des autres. Les représentants des deux CES ont souligné l'importance de contacts réguliers pour discuter des démarches entreprises des deux côtés de la frontière.

543 Conférence publique CES – CSDD : «*Quelles données pour mieux appréhender l'évolution sociétale et la qualité de vie des citoyens?*» (18-01-2012)

A l'occasion de la conférence publique «*Quelles données pour mieux appréhender l'évolution sociétale et la qualité de vie des citoyens?*», Mme Martine Durand, Chef statisticien, Directrice à la Direction des statistiques de l'OCDE a présenté, lors d'une conférence publique au CES, le rapport «*Comment va la vie ?*»². Ce dernier constitue une étape essentielle dans la mesure du progrès au niveau international, en présentant une première réponse et un aboutissement

au niveau international, comprenant un ensemble d'indicateurs comparables et détaillés relatifs au bien-être.

La conférence a permis d'évoquer les différentes facettes et les déterminants du bien-être et de dégager les éléments-clés qui permettent de mieux mesurer et de rendre compte des évolutions socio-économiques, qui font qu'une société progresse dans un sens durable.



de gauche à droite: Mme Marianne Nati-Stoffel, M. André Roeltgen, Mme Martine Durand, Dr. Serge Allegrezza, M. Francis Schartz

¹ Cf. site du WSR DG : www.wsr-dg.be

² <http://www.oecd.org/fr/statistiques/commentvalavie.htm>

L'échange de vues qui s'est déroulé avec les deux institutions (CES et CSDD) et les représentants de la société civile a mis en lumière les approches des uns et des autres et l'importance d'un échange régulier sur les démarches entreprises au sein des deux institutions. Les débats ont permis de mieux définir les indicateurs nécessaires à la mesure du bien-être dans les années à venir.

544 Conférence-Débat avec le Prof. Dr. Ulrich Brand de l'Université de Vienne - Présentation de l'expérience allemande en matière de PIBien-être (23-01-2012)

A l'occasion d'une conférence-débat organisée le 23 janvier 2012, le Prof. Dr. Ulrich Brand de l'Université de Vienne a présenté, lors d'une réunion de travail CES-CSDD, qui s'est tenue au sein du CES, les avancées des travaux du Bundestag allemand en matière de PIBien-être.



de gauche à droite: M. Francis Scharitz, Mme Marianne Nati-Stoffel,
Prof. Dr. Ulrich Brand, Mme Marguy Kohnen, Dr. Serge Allegrezza

Ce dernier a en effet mis en place, en janvier 2011, une Commission «*Croissance, Bien-être et Qualité de vie*» ayant pour mission d'explorer, compte tenu de la dimension multiple de la crise actuelle, l'état du débat autour de questions comme la croissance économique et le bien-être.

L'échange de vues qui s'est déroulé a permis d'évoquer différentes questions, dont celles de la croissance économique (nécessité ou non, type de croissance, etc.), des difficultés à mettre en œuvre un développement durable, ainsi que des enjeux liés à la raréfaction des ressources et à l'implication des populations civiles sur ces questions.

Le Prof. Brand a également profité de cette session de travail pour partager quelques commentaires et réflexions sur les travaux luxembourgeois en général et sur le rapport technique «PIBien-être» en particulier.

Les débats qui ont eu lieu et la prise de connaissance des questions qui ont suscité des divergences chez nos voisins allemands ont permis de mieux définir les enjeux et la portée de la sélection d'un jeu d'indicateurs du bien-être pour les années à venir.

55 COLLABORATION AVEC L'ASTI ET L'OLAI : PRÉSENTATION DE LA 3E ANALYSE PORTANT SUR L'INDEX EUROPÉEN DES POLITIQUES D'INTÉGRATION MIPEX III (28-03-2011)

Le CES, en collaboration avec l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) et l'Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration (OLAI), a invité la presse et des représentants de la société civile à la présentation au siège du CES de «*L'index européen des politiques d'intégration, MIPEX III*», établi par Migration Policy Group et le British Council (Centre culturel britannique)¹.

¹ <http://takeielts.britishcouncil.org/locations/luxembourg>

L'ASTI figure comme partenaire national pour l'établissement de cet index établi dans les 27 Etats membres de l'Union européenne, la Suisse, la Norvège et le Canada. Les champs étudiés couvrent l'accès au marché du travail, la citoyenneté, le regroupement familial, la naturalisation, l'antidiscrimination, la scolarisation, etc.



Le Président du CES, M. André Roeltgen, a relevé que, suite à son avis «*Pour une politique d'immigration et d'intégration active*» du 12 octobre 2006, le CES avait déjà été associé en 2007 à la présentation du 2^e indice des politiques d'intégration, élaboré par le British Council et le Migration Policy Group. Le Président a souligné que le Luxembourg est un pays d'immigration de longue date et que l'immigration constitue non seulement un enrichissement économique pour un pays, mais également et surtout un enrichissement humain et culturel.

de gauche à droite: MM. Jan Niessen, André Roeltgen, Mme Marianne Nati-Stoffel

L'intégration doit être un processus réciproque qui promeut à la fois l'identité individuelle et l'identité collective: chaque individu doit donc faire un effort vers la société, et inversement, la société doit également faire un effort envers l'individu. Dès lors, une politique d'intégration active sur cette base doit jouer un rôle prépondérant.

Le directeur du Migration Policy Group, M. Jan Niessen, a ensuite fait la présentation du MIPEX III¹, qui a été suivie d'un échange de vues avec les membres du CES et des représentants d'autres organismes de la société civile.

56 COLLABORATION AVEC L'OFFICE LUXEMBOURGEOIS DE L'ACCUEIL ET DE L'INTÉGRATION (OLAI)

Par lettre du 13 avril 2011, le Premier Ministre a saisi le CES pour avis avec mission «*d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014*».

Conformément à la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg, ce Plan d'action national² constitue un instrument de coordination de la politique d'intégration qui tient compte des engagements politiques et législatifs pris par le Luxembourg tant au niveau national qu'euro-péen et international.

Il fait également suite aux recommandations du CES de l'avis du 12 octobre 2006 «*Pour une politique d'immigration et d'intégration active*» dans lequel il avait insisté sur la nécessité d'accompagner la «*politique d'immigration par une politique d'intégration ambitieuse visant l'insertion rapide et durable des immigrés dans la société luxembourgeoise*».

L'OLAI a élaboré un Plan d'action national en concertation avec le Comité interministériel à l'intégration, qui est échelonné sur 5 ans et repose sur 11 Principes de Base Communs (PBC) de la politique d'intégration européenne, mettant ainsi en évidence l'importance d'une approche globale de l'intégration.

De son côté, le secrétariat du CES a entamé, en étroite collaboration avec l'OLAI et l'Université du Luxembourg, les travaux préparatoires en vue de donner suite à la saisine gouvernementale. Ces travaux visent à évaluer, à travers des questionnaires, d'une part, les actions en faveur de l'intégration et de la lutte contre les discriminations réalisées et financées par les différents ministères et associations conventionnées et, d'autre part, si les objectifs fondamentaux du plan d'action ont été atteints. Ces travaux serviront de base au CES pour réaliser ses propres analyses à intégrer dans son avis.

¹⁾ Le site Internet de l'index est : www.integrationindex.eu

²⁾ http://www.olai.public.lu/fr/publications/programmes-planactions-campagnes/plan/olai_plan_daction_fr.pdf

57 COLLABORATION AVEC LE CEPS-INSTEAD

Le CES entretient une collaboration de longue date avec le CEPS-INSTEAD¹. Cette collaboration a démarré avec la recherche et les travaux sur la politique des revenus début des années 70, qui a notamment abouti à l'avis du CES sur l'introduction d'un revenu minimum garanti.

Le CEPS-INSTEAD consulte régulièrement le CES dans le cadre de ses recherches sur le dialogue social et les relations socio-professionnelles. Dans ce contexte, M. Franz Clement vient de démarrer avec le Fonds national une recherche approfondie en la matière. D'autres études ayant trait au modèle luxembourgeois des relations professionnelles ont également été réalisées.

Le modèle social n'ayant pas encore fait l'objet d'études approfondies en la matière, il a été décidé de collaborer d'avantage avec le CEPS-INSTEAD et d'utiliser ses travaux notamment comme base de réflexion aux avis du CES.

58 LA REPRÉSENTATION DU CES DANS D'AUTRES ENCEINTES

Le CES est représenté dans le Conseil supérieur de l'Education nationale - qui est un organe de consultation du Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle -, dans le Conseil supérieur de l'Action sociale prévu par le Plan national pour l'inclusion sociale et dans le Comité de suivi du programme Interreg III A Wallonie-Lorraine-Luxembourg.

Par ailleurs, le CES est membre du comité de suivi du programme FEDER² 2007-2013 «Compétitivité régionale et emploi». Parmi les exemples de bonne pratique d'implémentation de projets FEDER figurent les projets «INFO-POINTS» de l'agence «GIE MYENERGY», «Luxembourg Center For Systems Biomedecine» de l'établissement public «FONDS BELVAL», «Cluster» de l'agence Luxinnovation, «TOOLS4NANO» et «UAM» du CRP Gabriel Lippmann, et «WATERTECH» du CRP Henri Tudor.

59 LES RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

591 Rencontre du CES avec des élèves du Lycée Michel Rodange Luxembourg (28-03-2011)

Dans le cadre d'un travail à réaliser en cours d'instruction civique, Sam Rumé et Michel Scholer, deux élèves d'une classe de 11e, Section Langues, du Lycée Michel Rodange, ont choisi le Conseil économique et social comme thème de travail sur les institutions du Luxembourg.



à gauche les élèves du lycée Michel Rodange et à droite le secrétariat du CES

¹⁾ <http://www.ceps.lu/>

²⁾ www.feder.public.lu

Afin d'obtenir les renseignements nécessaires à leur travail de réflexion sur l'avenir du CES, les deux élèves ont rencontré la Secrétaire générale du CES, Madame Marianne Nati-Stoffel, et les conseillers du secrétariat, Martina Menei et Jeff Reuter, 28 mars 2011 au siège du CES.

Les élèves se renseignaient notamment sur la place du CES parmi les institutions, son apport futur à l'élaboration des politiques au vu de la crise économique internationale et de ses répercussions au Luxembourg, ainsi que sur l'influence que la politique européenne pouvait avoir sur les travaux du CES.

La Secrétaire générale du CES a expliqué le rôle du CES en tant que maison du dialogue social permanent, forum de d'écoute et de débat contradictoire, permettant d'aboutir à la recherche d'approches et de solutions communes.

592 Séminaire sur les «Services Sociaux d'Intérêt Général au Luxembourg» (20-11-2012)

Sous le patronage du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Département de l'économie solidaire, et avec le soutien de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, Caritas Luxembourg a organisé un séminaire sur les «*Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG) au Luxembourg*» au siège du CES le 20 novembre 2012. Afin d'informer le public luxembourgeois (acteurs de l'économie sociale et solidaire, administrations, presse,...) sur l'historique, les principes et les définitions des SSIG, Mme Concetta Cultrera, Chef d'unité adjoint unité D2 «*Inclusion active des groupes désavantagés, lutte contre la pauvreté*» au sein de la DG «*Emploi, affaires sociales et inclusion*» de la Commission européenne, a présenté le Paquet Almunia sur les aides d'Etat et le mandatement, tout comme les règles en matière de marchés publics et de marché intérieur, ainsi que le cadre volontaire pour la qualité des services sociaux.

Avec la participation de M. Raymond Hencks, ancien Président du CES et Président-rapporteur de l'avis du CES sur la «*Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux services dans le Marché intérieur*» du 22 mars 2006, ce séminaire a fourni l'occasion de débattre autour de toutes ces notions avec des experts en la matière et de voir comment l'on peut respecter la législation européenne tout en garantissant la qualité des services sociaux, ou encore concilier les normes européennes et les exigences territoriales et de déterminer les marges de manoeuvre restantes.



IV LES ACTIVITES DU CES AU NIVEAU SUPRANATIONAL

1 LES RELATIONS AVEC LA COMMISSION EUROPÉENNE

11 VISITE DU COMMISSAIRE EUROPÉEN M. MICHEL BARNIER AU CES (11-02-2011)

A la demande de M. Michel Barnier, Commissaire européen en charge du Marché intérieur et des services, une entrevue a eu lieu avec les membres du CES le vendredi, 11 février 2011, pour un échange de vues sur les priorités à retenir au niveau du nouvel Acte pour le Marché unique.

Le Commissaire Barnier, accompagné de MM. Grégoire Schöller et Bertrand Dumont, Membres du Cabinet et de M. Ernst Moutschen, Représentant de la Commission européenne au Luxembourg, a exposé ses vues sur l'avenir du marché unique tel que décrit dans le nouvel Acte pour un Marché unique élaboré par la Commission européenne.

Ce document intitulé «*Vers un Acte pour le Marché unique - Pour une économie sociale de marché hautement compétitive*»¹, comporte deux axes principaux : développer une croissance forte, durable et équitable avec les entreprises et remettre les Européens au cœur du marché unique pour retrouver la confiance. Il est décliné en trois parties et comporte 50 propositions pour mieux travailler, entreprendre et échanger ensemble.



de gauche à droite: Dr. Serge Allegrezza, Mme Marianne Nati-Stoffel, le Commissaire, M. Michel Barnier, MM. André Roeltgen et Gary Kneip

Afin de faire progresser le marché unique, le Commissaire Barnier a jugé essentiel de lancer un débat à l'échelle européenne avec toutes les parties intéressées. A l'avenir, les consultations et le dialogue avec la société civile seront encore renforcés davantage pour tenir compte des aspirations de tous les acteurs concernés.

Cette visite de travail a permis aux membres du CES d'exposer leurs points de vue sur la relance du marché unique et, en particulier, sur les priorités à retenir parmi les 50 mesures proposées dans le document de la Commission afin de redonner un nouvel élan à l'Union européenne, ainsi que de trouver la sortie de crise et de préparer l'avenir.

¹ http://ec.europa.eu/internal_market/smact/docs/brochure-web_fr.pdf

Lors de l'entrevue, le Président du CES a rappelé que le CES s'est toujours prononcé en faveur de l'intégration du Luxembourg dans le marché intérieur de l'Union européenne, ceci d'autant plus que l'économie du Luxembourg se caractérise par un degré d'ouverture très élevé, notamment dans le domaine des services. Déjà dans son avis sur l'achèvement du marché intérieur communautaire du 26 juin 1986, le CES avait souligné qu'«*un petit pays, qui vit des échanges extérieurs, ne peut qu'affirmer le principe du grand marché intérieur, solidaire, fonctionnant sans entraves*».

D'autres avis, en l'occurrence, «*Harmonisation des fiscalités indirectes en vue de la réalisation du marché intérieur*» de 1988, «*Proposition de directive relative aux services dans le marché intérieur*» de 2006 et la première partie de l'Avis annuel sur l'évolution économique, sociale et financière du pays 2006 intitulée «*Les industries en réseau (Eau et Electricité)*», ont permis au CES d'émettre ses points de vues sur l'intégration du marché intérieur.

Par ailleurs, le Président du CES a tenu à rappeler que le rapport du groupe de réflexion présidé par M. Mario Monti reconnaissait, à juste titre, qu'il faut remettre les Européens au cœur de ce grand marché et réinvestir dans «*l'économie sociale de marché hautement compétitive*» pour relancer une intégration inachevée. Le marché unique participe à la construction de chaque citoyen. De ce fait, il est important de réconcilier «*le marché et le social*» et de reconforter et redonner confiance aux Européens au sein de ce vaste marché. Le rôle des partenaires sociaux tant au niveau national qu'au niveau de l'Union est fondamental dans la mesure où ces derniers véhiculent les aspirations des secteurs de l'économie et des salariés.

12 PRÉSENTATION DU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2014-2020 AU CES PAR M. MARC LEMAÎTRE, CHEF DE CABINET DU MEMBRE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE JANUSZ LEWANDOWSKI (12-07-2011)

Le CES du Luxembourg a accueilli, le 12 juillet 2011, M. Marc Lemaître, Chef de cabinet du Membre de la Commission européenne Janusz Lewandowski pour présenter le cadre financier pluriannuel 2014-2020, adopté le 29 juin 2011 par la Commission européenne.



M. Lemaître était accompagné par M. Georges Bingen, Chef d'Unité à la DG Recherche de la Commission européenne et par M. Ernst Moutschen, Chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg.

Le Président du CES, M. André Roeltgen, a ouvert la séance d'information et de débat en souhaitant la bienvenue aux invités ainsi qu'aux participants, composés de membres du CES, de représentants de la délégation luxembourgeoise du CESE et du CESGR et d'experts européens des chambres et des organisations professionnelles.

M. Lemaître a exposé les points principaux du budget de l'UE pour la période 2014 – 2020 et ses innovations par rapport aux budgets précédents. La présentation était suivie par un débat animé et fouillé portant, notamment, sur les répercussions du futur cadre financier au niveau national.

2 LES RELATIONS AVEC LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (CESE)

21 RENCONTRE AVEC M. STAFFAN NILSSON, PRÉSIDENT DU CESE (13-01-2011)

M. Staffan NILSSON, Président du Comité économique et social européen (CESE) a rencontré, le 13 janvier 2011, le Bureau du CES luxembourgeois et la délégation luxembourgeoise du CESE pour renforcer les liens entre les deux CES.

Le CES était représenté par M. Romain Schmit, président la séance, M. André Roeltgen, Président élu, M. Gary Kneip, Vice-Président élu¹, Mme Marianne Nati-Stoffel, Secrétaire générale et M. Alain Bellot, Président du groupe de travail UE 2020.

La rencontre a permis au Président M. Staffan Nilsson de mieux comprendre comment la société civile organisée luxembourgeoise fonctionne, et tout particulièrement le CES. Les échanges de vues ont notamment porté sur la stratégie UE 2020.

La participation des organisations de la société civile et des Conseils économiques et sociaux à l'élaboration des politiques est un élément intrinsèque de la bonne gouvernance. Le Président Nilsson a plaidé en faveur d'un engagement accru de la société civile dans le processus de réforme, afin d'y impliquer les citoyens dans les réformes. Il a également invité le CES luxembourgeois à contribuer aux préparatifs de la conférence des Nations unies sur le développement durable de 2012.

À l'issue de la rencontre, le Président Nilsson a rencontré la presse luxembourgeoise.



6° à partir de la gauche M. Staffan Nilsson, entouré par M. André Roeltgen, (à droite) et M. Romain Schmit (à gauche)

3 LA COOPÉRATION AVEC LES PAIRS

31 LES RÉUNIONS DES PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES CES DE L'UE ET DU CESE

311 Réunion des Secrétaires généraux des CES européens à La Haye sur le thème : «L'avenir du dialogue social ? Le fonctionnement des CES dans un environnement plus diversifié et polarisé» (12 et 13-05-2011)

À l'occasion de la réunion des Secrétaires généraux à La Haye les 12 et 13 mai 2011, le thème principal des discussions portait sur les défis auxquels les CES sont confrontés dans leurs pays et comment ils peuvent les relever. L'ordre du jour de la réunion était centré sur les implications de ces défis sur le fonctionnement quotidien des CES.

Les CES présentent, en effet, une très grande diversité, que ce soit sous l'angle de leur histoire ou de leur fonctionnement. Ce qu'ils ont en commun, ce sont leurs efforts pour donner du sens et de la substance – par la voie du

¹⁾ Au moment de la rencontre, le Président du CES avait été élu par l'Assemblée plénière, mais il n'avait pas encore été nommé par le Grand-Duc.

dialogue social – au développement économique de leurs pays respectifs. La récente crise économique a placé les questions socio-économiques en tête des préoccupations politiques dans tous les pays européens. Cette situation crée de nombreuses possibilités pour le dialogue social.

Dans le même temps, les CES et le dialogue social institutionnalisé sont confrontés à de nouveaux obstacles à l'établissement de consensus. Dans de nombreux pays européens, les relations entre les partenaires sociaux se sont durcies. Ce durcissement est lié aux mesures économiques souvent drastiques que les gouvernements élaborent. Il résulte cependant aussi de la polarisation de la politique et de la société en général, ainsi que de la baisse de confiance du public dans le dialogue et la recherche de consensus.

Dans ce contexte en pleine mutation, la solidité du dialogue social institutionnalisé et les adaptations des modes de fonctionnement des CES en réponse aux mutations de la société en général, ont constitué la toile de fond des discussions des Secrétaires généraux, qui ont essayé de dégager des solutions permettant de transformer ces défis en succès.

312 Réunion de travail des Secrétaires généraux des CES de l'UE et du CESE à Dublin (3 et 4 mai 2012)

En vue de la préparation de la rencontre annuelle des Présidents et Secrétaires généraux des CES de l'UE et du CESE à Dublin en novembre 2012, les Présidents et Secrétaires Généraux se sont réunis les 3 et 4 mai 2012 à Dublin pour s'échanger sur «Le dialogue social et civil en période de crise nationale et européenne».

Les Secrétaires généraux ont présenté et commenté leurs rapports respectifs sur la situation et les expériences nationales des CES européens et ont dressé une synthèse des principales tendances en matière de dialogue social relevées lors des réunions précédentes. Pour que ce dialogue soit constructif et apporte une réelle plus-value, il faut que les partenaires sociaux puissent faire des propositions consensuelles, même si l'on ne doit pas faire des compromis à tout prix. L'éclairage et la compréhension des points de vue des uns et des autres est également en soi une bonne chose.

313 Rencontre annuelle des Présidents et Secrétaires généraux des CES de l'UE et du CESE à Dublin sur le thème : «Marché du travail et réformes de la protection sociale et des prestations» (8 et 9 novembre 2012)

Lors de leur rencontre annuelle, les Présidents et Secrétaires généraux ont analysé les réformes du marché du travail et de la protection sociale qui s'opèrent partout en Europe sur fond de crise et ont échangé leurs expériences respectives.

Les Présidents et Secrétaires généraux ont également débattu de l'implication des partenaires sociaux dans l'élaboration des programmes nationaux de réforme, dans la fixation des objectifs à long terme et des principales stratégies et politiques à mettre en place. La nécessité d'une plus grande implication des partenaires sociaux dans ces domaines a été soulevée à cette occasion.

32 LES ACTIVITÉS AU SEIN DE L'AICESIS

Le CES luxembourgeois est membre fondateur de l'AICESIS¹ (Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires) qui a été créé en 1999 et qui regroupe des institutions du dialogue social et de la concertation économique de 56 pays de quatre continents: Afrique, Amérique latine, Asie et Europe. L'Association a pour objet, dans le respect total de l'indépendance de chacun de ses membres, de favoriser et de promouvoir le dialogue et les échanges entre ses membres, et de façon plus large, d'encourager le dialogue entre partenaires économiques et sociaux dans le monde. L'AICESIS a établi des relations durables avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), présidé en 2009 par le Luxembourg. Le développement rapide de l'AICESIS au cours de la décennie a impliqué un réaménagement de ses structures et de son mode de fonctionnement .

¹⁾ Cf. <http://www.aicesis.org>

L'AICESIS agit dans le respect de l'indépendance de chacun de ses membres. Ses missions sont les suivantes:

- favoriser et promouvoir le dialogue et les échanges d'expérience et de bonnes pratiques entre ses membres, et, de façon plus large, encourager le dialogue entre partenaires économiques et sociaux dans le monde;
- aider au développement de la fonction consultative, au renforcement du dialogue social et du dialogue civil, et plus généralement de la démocratie participative et du rôle des partenaires sociaux et des autres composantes de la société civile dans le monde, en tant que facteurs essentiels d'une véritable démocratisation durable et d'une gouvernance efficace des sociétés modernes;
- encourager la création de Conseils économiques et sociaux dans les États qui n'en possèdent pas, par l'organisation de rencontres, l'activité de conseil et la popularisation de la valeur ajoutée de ces institutions consultatives;
- organiser l'expression de ses membres, les représenter auprès des organisations internationales telles que l'OIT ou l'ECOSOC, auprès desquelles elle bénéficie du statut d'observateur permanent, et s'exprimer dans ces enceintes;
- enfin, plus généralement, œuvrer à la prospérité et au développement économique des peuples, conformément aux principes des Nations Unies et de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ainsi qu'aux Principes et Droits fondamentaux du Travail approuvés par l'OIT.

321 12^e Rencontre internationale de l'AICESIS à Rome (21 au 23 juillet 2011)

La 12^e Rencontre internationale de l'AICESIS s'est tenue au siège du Conseil national pour l'économie et le travail (CNEL) d'Italie à Rome les 21, 22 et 23 juillet 2011. Durant les deux dernières années, l'AICESIS a été présidée par l'Italie, en la personne de Monsieur Antonio Marzano, Président du CNEL d'Italie. Le thème principal à l'ordre du jour était le rapport portant sur «*Le rôle des conseils économiques et sociaux dans le nouveau modèle de gouvernance économique, sociale et environnementale mondiale*».



Le CES du Luxembourg était en charge de l'élaboration de la partie III du document: «*Indicateurs de développement complémentaires au PIB pour une meilleure gouvernance du bien-être social*». Ce rapport a été soumis par l'AICESIS à l'ECOSOC des Nations Unies et au Bureau international du Travail (BIT), ainsi qu'à M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre et à M. Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères.

Il a également été décidé par l'Assemblée générale de Rome, que le Commission de Développement Économique et Social de la République de Corée (CDES) dirige le groupe de travail composé des CES d'Algérie, de Chine, d'Italie, de la Grèce, du Luxembourg, de Russie et de l'Europe, chargé de rédiger un rapport pour l'initiative organisée par l'AICESIS en marge de la Conférence des Nations Unies «RIO+20» sur l'environnement les 29 et 30 mai 2012 à Rio de Janeiro (Brésil). Ce rapport servira de base aux débats prévus entre les membres de l'AICESIS et de hautes personnalités internationales issues des agences onusiennes ou d'autres grandes organisations internationales travaillant dans le domaine environnemental.

Pour la prochaine période bisannuelle, l'AICESIS sera présidée par le Conseil National Économique et Social (CNES) d'Algérie. Tous ces documents peuvent être consultés sur le site de l'AICESIS¹.

322 Assemblée générale à Rio de Janeiro (14 et 15 juin 2012)

Le Bureau du CES, représenté par M. André Roeltgen, Président, et Mme Marianne Nati-Stoffel, Secrétaire générale, a participé à l'assemblée générale de l'AICESIS à Rio de Janeiro du 14 au 15 juin 2012 sous la présidence de M. Mohamed Seghir Babes (CNES d'Algérie), dont le thème principal portait sur «*l'Emploi des jeunes*», qui était le thème de travail principal de l'AICESIS pour la période 2011-2013. Au total, les réunions ont rassemblé 100 personnes et 31 Conseils différents (six CES ne pouvant être présents physiquement à Rio avaient donné mandat pour être représentés aux réunions).



L'avant-projet de rapport, présenté par le groupe de travail coordonné par le CNES d'Algérie, a été longuement débattu et commenté. Au terme de ce débat, il a été considéré que le cadrage conceptuel du thème était désormais bien assuré. Dans un second temps, le CNES d'Algérie, en lien étroit avec le Secrétariat, se retournera vers les membres afin de recueillir les pratiques et expériences concrètes des différents CES. Il est rappelé que le rapport introduira la Rencontre internationale qui clôturera la Présidence algérienne en juin-juillet 2013.

L'Assemblée générale a également approuvé les candidatures des CES d'Aruba, de Saint-Martin et du Salvador comme membres effectifs. Conformément aux nouveaux Statuts adoptés, l'Assemblée générale a proposé également le statut de membre observateur au CES de la Ville de Mexico.

L'AICESIS a organisé en marge de son Assemblée générale le 15 juin 2012, à Rio de Janeiro (Brésil), un événement parallèle à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable «RIO+20». Après les interventions de quatre hautes personnalités internationales et un débat entre les membres de l'AICESIS, le rapport intitulé «*Mesures supplémentaires pour parvenir à un développement durable grâce à la croissance verte*» présenté par le groupe de travail et son Rapporteur général, M. Sung-jin KANG (Corée), a été ajusté et sera diffusé largement.

323 4^e Forum mondial de l'OCDE à New Delhi (16 au 19 octobre 2012)

Sur invitation de M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, Dr. Serge Allegrezza, Vice-président du CES du Luxembourg, a représenté l'AICESIS au 4^e Forum mondial de l'OCDE du 16 au 19 octobre 2012 à New Delhi (Inde) et a fait, au nom de l'AICESIS, une intervention lors de la table-ronde sur «*le rôle de la recherche sociale, des assemblées élues et de la société civile*».

L'AICESIS a largement été impliquée dans les travaux portant sur ces questions. En automne 2009, M. Antonio Marzano, alors Président de l'AICESIS, avait participé au Forum de Busan (Corée du Sud) et à cette occasion l'AICESIS avait également organisé un atelier concernant «Le rôle des CES», présidé par Dr. Serge Allegrezza, alors Président du CES du Luxembourg. Depuis, l'AICESIS a conduit une réflexion impliquant plusieurs CES et coordonnée par le CES du Luxembourg (organisation d'un séminaire au Grand-Duché en juillet 2010, rapport présenté lors de l'Assemblée générale de l'AICESIS à Rome en juillet 2011).

¹ <http://www.aicesis.org/spip.php?article1027&lang=fr>

33 LES ACTIVITÉS AU SEIN DE L'UCESIF

331 Rôle et missions de l'UCESIF

Créée en 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso), l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones (UCESIF) constitue l'un des quinze réseaux institutionnels francophones qui, sous l'égide de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), a pour objectif de regrouper les institutions de compétences similaires des pays francophones, en vue de créer un espace d'échanges d'expériences entre professionnels évoluant dans le même domaine d'activités. L'UCESIF regroupe 22 CES de pays francophones à travers le monde. Les CES sont vus comme des lieux importants pour permettre le débat participatif et ainsi assurer le dialogue social.

332 Assemblée générale de l'UCESIF à Rome (23-07-2011)

L'Assemblée générale de l'UCESIF s'est tenue au siège du CNEL d'Italie à Rome le 23 juillet 2011. Le CES du Luxembourg a participé à cette Assemblée plénière présidée par le CES du Bénin et dont le thème principal était «*Recueil de bonnes pratiques en faveur de la jeunesse*».

333 Adoption d'une Charte sociale

Lors de l'Assemblée générale de l'UCESIF à Brazzaville le 4 mai 2012, les Conseils des vingt-deux pays membres ont solennellement inscrit dans leurs statuts leur ferme détermination à «*promouvoir les droits économiques, sociaux et environnementaux dans l'espace francophone*». Dans ce cadre, l'UCESIF s'est aussitôt engagée dans l'élaboration de sa Charte sociale.

La Charte a été élaborée par le Comité de rédaction mis en place à Rabat le 4 octobre 2012 par le Bureau de l'UCESIF sur la base des travaux du Comité scientifique mis en place à Brazzaville le 4 mai 2012 par l'Assemblée générale de l'UCESIF. Les Conseils économiques et sociaux membres ont contribué activement à l'accomplissement de cette initiative conjointe et novatrice. La Charte a été adoptée à Rabat le 17 décembre 2012.

La Charte associe aux principes de droit des objectifs déclinés à travers des indicateurs clairs. Ensemble, ils constituent de véritables repères pour la démocratie, la gouvernance responsable, la reconnaissance de la légitimité et l'importance du rôle des acteurs sociaux dans la vie publique.

Depuis sa création, l'UCESIF a inscrit son action en convergence avec l'engagement pris par les Etats et gouvernements membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en novembre 2000 à Bamako de «*ratifier les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux Droits humains, honorer et parfaire les engagements ainsi contractés, s'assurer de leur pleine mise en œuvre et former tous ceux qui sont chargés de leur application effective*». L'adoption de la Charte s'inspire de cet engagement et témoigne de la volonté de l'UCESIF d'agir pour transformer un ensemble de droits longtemps considérés comme non-contraignants ou purement procéduraux en des principes d'actions précis et mesurables, assortis d'indicateurs et de calendriers de suivi de leur réalisation, au service de la démocratie, de la cohésion sociale, du progrès économique, de la solidarité et de la paix.

34 LES ACTIVITÉS DES SOMMETS EURO-MÉDITERRANÉENS DES CES ET INSTITUTIONS SIMILAIRES : EUROMED ET TRESMED

Le réseau des CES et institutions similaires est un partenaire solidaire des institutions Euromed (partenariat euro-méditerranéen regroupant les CES et les Institutions similaires de l'UE et du pourtour méditerranéen) et élabore chaque année des rapports et des recommandations à l'attention des sommets Euromed. Les CES et organisations similaires sont ainsi dotés d'un rôle consultatif pour les questions économiques et sociales.

TRESMED 4¹ est un projet concret financé par la Commission européenne et le CES d'Espagne pour mettre en place le dialogue social et économique entre partenaires sociaux et pour l'asseoir sur des bases solides entre les deux rives de la Méditerranée. Le projet vise à soutenir le renforcement du rôle consultatif des partenaires économiques et sociaux, en vue de faciliter leur participation au processus de prise de décisions et de les impliquer, de manière plus intense, dans le partenariat euro-méditerranéen, en créant en même temps un modèle d'intégration représentative au sein de la politique de voisinage.

TRESMED 4 est réalisé sous forme de séminaires et d'échange d'expériences. Chaque séminaire porte sur un thème différent qui a pour objet de promouvoir la mise en œuvre d'actions permettant d'aboutir à une paix, sécurité, stabilité, bonne gouvernance et démocratie, ainsi qu'à un développement social et économique durable dans la région EUROMED.

Les lignes thématiques annuelles ont été les suivantes:

- Jeunesse, formation et dialogue social;
- Femme et dialogue social;
- Bonnes pratiques dans les pays et dans la région. La coopération régionale.

341 Séminaire Euromed-TRESMED sur le thème «*Femmes et Dialogue social dans l'espace Euromed*» [26 et 27 mars 2012]

Le CES du Luxembourg, en coopération avec le CES d'Espagne, a organisé à Luxembourg, les 26 et 27 mars 2012, un séminaire «*Femmes et Dialogue social dans l'espace Euro-méditerranéen (Euromed)*».

Des représentants des CES et des organisations socio-professionnelles de la Bulgarie, d'Espagne, d'Égypte, d'Italie, du Liban, du Luxembourg, de Malte, du Maroc, du CESE et de la Commission européenne ont participé à cet événement, en présence de Madame la Ministre de l'Égalité des Chances, Françoise Hetto-Gaasch.

Le séminaire a porté sur l'avancée des droits des femmes à la suite du programme d'action d'Istanbul de la conférence des ministres Euromed de 2006, sur l'échange de bonnes pratiques en matière de politique d'égalité des chances, ainsi que sur les défis majeurs afférents. Ont été débattus notamment l'accès des femmes à l'emploi, la conciliation vie familiale/vie professionnelle, les droits en matière de sécurité sociale, l'implication des femmes au niveau des instances de décision politique, socio-professionnelle et du secteur privé.

Le Président du CES du Luxembourg, M. André Roeltgen et le Président du CES d'Espagne, M. Marcos Peña, ont prononcé le discours inaugural et ont ainsi lancé le début d'une série de séminaires portant sur la situation des femmes dans l'espace Euromed. Les Présidents ont mis en avant l'importance du dialogue social et de l'apport des partenaires sociaux pour lutter contre les inégalités persistantes entre hommes-femmes, notamment au niveau des droits et de la discrimination liée au genre.

La Ministre de l'Égalité des Chances, Madame Françoise Hetto-Gaasch, a présenté les mesures au niveau économique, social et juridique mises en œuvre au Luxembourg, afin d'aboutir à une réelle égalité des chances hommes-femmes.

Les représentants des différents pays et notamment ceux de la rive Sud de la Méditerranée ont exposé l'évolution des droits des femmes et l'exercice de ces droits dans leurs pays respectifs. Les représentants de l'Égypte ont rendu attentif au recul de la place des femmes dans tous les domaines de la vie publique et privée.

Un soutien fort de tous les participants leur a été assuré pour les appuyer dans leurs actions en faveur de l'égalité des droits et des chances entre hommes et femmes.

¹) <http://www.tresmed.es/fr/home>



Au 1^{er} rang 6^e à partir de la gauche, Mme la Ministre, Françoise Hetto-Gaasch, entourée du Président du CES d'Espagne, M. Marcos Peña (à droite) et du Président du CES du Luxembourg, M. André Roeltgen (à gauche)

Le séminaire s'est clôturé par une table ronde composée de femmes qui s'investissent dans l'entrepreneuriat et qui s'engagent dans des organisations socio-professionnelles et de la société civile. Madame Joëlle Letsch, Présidente du Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) y est intervenue pour présenter ses propres expériences et a mis l'accent sur le potentiel d'énergie et d'innovation des femmes pour faire vivre et faire avancer l'économie.

342 Conférence intermédiaire sur le thème "Femme et dialogue social" à Bruxelles (22 et 23 novembre 2012)

La conférence intermédiaire était destinée à aborder le rôle des CES dans l'implémentation des politiques pour améliorer la situation des femmes. A cette occasion, les Présidents/Chefs de délégation du Sud et de l'Est de la Méditerranée ont présenté leurs vues sur les progrès effectués et les mesures prises pour améliorer la situation des femmes durant les dernières années.

Mme Marianne Nati-Stoffel, Secrétaire générale du CES Luxembourg, était Présidente et modératrice de la troisième ligne thématique du projet : «Bonnes pratiques dans la région et coopération régionale», donnant aux acteurs économiques et sociaux la possibilité de donner leur appréciation et de formuler des propositions d'amélioration dans ce domaine.

35 LE RÉSEAU «CESLINK» : RÉUNION ANNUELLE DES CORRESPONDANTS DU RÉSEAU CESLINK À BRUXELLES (21-06-2011)

Le réseau des correspondants CESlink se réunit annuellement sur invitation des différents CES nationaux afin d'échanger informations et idées, notamment sur les évolutions souhaitables de la présence Internet des CES. Le groupe CESlink a été créé en 2000 et constitue un réseau qui a pour tâche de faire connaître les Conseils ainsi que leurs travaux, principalement à l'aide d'outils informatiques en ligne¹. Il regroupe actuellement 16 Conseils différents.

Le réseau s'occupe principalement de communication par l'intermédiaire du portail CESlink (géré par le CESE) et de la base de données documentaire commune (gérée par le CNEL d'Italie). Son action a fait l'objet d'un dépliant disponible dans 22 langues officielles de l'UE. Le groupe CESlink a également créé un site Intranet afin d'améliorer la communication au sein du réseau (géré par le Conseil économique et social des Pays-Bas - SER).

¹ <http://www.eesc.europa.eu/ceslink/>



Les membres du CESLink

Etant donné que le cercle des CES participant à CESLink s'agrandit d'année en année, ces réunions sont également l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux correspondants et de mieux connaître l'organisation du dialogue social dans les autres pays membres.

La structure et la présentation de CESLink ont été récemment modernisées et enrichies par la création d'une base de données documentaire. CESLink offre ainsi la possibilité de prendre connaissance des différents travaux et activités réalisés par chaque CES et d'identifier des thèmes d'intérêt communs.

Le thème principal de la réunion du 21 juin 2011 était l'évolution du réseau, à la lumière des résultats des enquêtes menées auprès des Secrétaires généraux des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires dans l'Union européenne et sur le portail CESLink de décembre 2010 à mars 2011. L'objectif de la réunion était de débattre de ces résultats, de faire des propositions pour le développement futur de la coopération sur base de ces résultats et de soumettre des propositions pour information et approbation à la réunion annuelle des Présidents et Secrétaires généraux du CESE et des CES nationaux en novembre 2011.

L'utilisation des médias sociaux était le thème abordé par M. Martin Westlake, Secrétaire général du CESE, dans son discours de bienvenue et développé par la suite par la Vice-présidente du CESE, Mme Anna Maria Darmanin, avec une présentation sur les nouveaux outils de communication au CESE. Ce thème a également été débattu par les participants, en vue d'identifier des applications possibles pour le développement du réseau. Douze conseils étaient présents: la Bulgarie, la Belgique (le Conseil national du travail et Conseil central de l'économie), la Tchèque, les Pays-Bas, la Finlande, la France, la Grèce, le Luxembourg, la Roumanie, l'Espagne et le CESE.

36 LA COOPÉRATION AVEC LE CES DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

La coopération entre le CES de la République de Guinée et le CES du Luxembourg a été initiée en 1997, année de la création du CES guinéen. La loi fondamentale de Guinée adoptée en 1990 dans le contexte du processus de démocratisation du pays avait inscrit celui-ci parmi les institutions de la jeune démocratie.

Afin de développer le dialogue social en République de Guinée, un programme de coopération a été lancé pour améliorer la production, la disponibilité et l'utilisation des statistiques économiques et sociales par les acteurs socioprofessionnels guinéens. Le projet de coopération «*Pour un dialogue social basé sur un meilleur accès à l'information statistique*», a pour objectif l'amélioration de la gouvernance en Guinée à travers un outil statistique plus performant. Pour concevoir et mener à bien ce projet, le CES a fait appel à un expert en matière de coopération dans le domaine statistique, M. Daniel Byk, qui a aidé le CES à concevoir ce projet. Les autres partenaires du CES ont été:

- InWent - Zentrum für Wirtschafts-, Umwelt- und Sozialstatistik pour le volet «*formation*», aussi bien des producteurs que des utilisateurs de statistiques (actuellement GIZ: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) ;
- Paris 21 - Partnership in Statistics for Development in the 21st Century (OECD) pour la mise en place des volets «*programme statistique accéléré*» et «*finalisation de la stratégie nationale pour servir de dialogue social*» ;

- CEPS-INSTEAD ;
- M. Fernand Goldschmidt, Consul honoraire de la République de Guinée au Grand-Duché de Luxembourg.

L'appui au CES guinéen comporte un important volet statistique qui a pour objectif concret de permettre au CES de Guinée de produire un tableau de bord analytique des objectifs de développement du Millénaire (ODM)¹. L'ensemble de ce programme associe étroitement le CES et la DNS de Guinée (Direction nationale de la statistique). Il s'agit de créer les conditions d'un dialogue fécond entre producteurs de données statistiques et utilisateurs de celles-ci en Guinée. La logique sous-jacente à l'ensemble du projet est le développement durable de capacités en Guinée permettant une production pérenne d'un tableau de bord basé sur des données reconnues par les partenaires sociaux.

Le programme de coopération entre les CES de Guinée et du Luxembourg a comporté trois étapes principales. Après la constitution de la base de données NADA² permettant l'archivage des données collectées par l'institut statistique guinéen dans le cadre du programme statistique accéléré (PSA) géré par Paris 21 et la Banque Mondiale et une première formation visant à faciliter la collaboration entre producteurs et utilisateurs de données statistiques, la production d'un tableau de bord défini par le CES de Guinée constituait la troisième et dernière phase de ce programme. A cet effet, trois personnes du secrétariat du CES guinéen ont effectué un stage auprès du CES Luxembourg du 20 octobre jusqu'au 16 novembre 2012.

361 tage de formation de trois représentants du CES de la République de Guinée au CES du Luxembourg (20 octobre au 16 novembre 2012)

Le stage de formation au Luxembourg des trois représentants du CES de la République de Guinée, M. Alain Bertrand Traore, M. Tamba Roger Kamano et M. Ibrahima Sory Bangoura, était la dernière étape du programme de coopération et avait pour objet de former les représentants du CES de Guinée à l'élaboration régulière d'un tableau de bord sur le développement économique et social de la Guinée, se basant sur les réalités du terrain.

La conception du tableau de bord devait débiter par une définition aussi claire et précise que possible des champs à couvrir. Les stagiaires du CES de Guinée ont proposé une définition de référence du développement inspirée de celle adoptée par l'Observatoire de la compétitivité du Luxembourg. «*Le Développement est la capacité d'une Nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale, tout en préservant l'environnement*». Elle devra être reprise et le cas échéant adaptée par le CES de Guinée après le retour des stagiaires.

Une première liste des domaines d'observation a ensuite été élaborée. Elle contient les domaines suivants :

- Richesse et répartition : la production de richesse : Secteur Minier, Secteur Agricole, Secteur Industriel / utilisation et répartition de la richesse nationale (dépenses publiques, évolution de la consommation) ;
- Emploi (formel et informel, emploi salarié, emploi indépendant, emploi familial) ;
- Revenu et pauvreté (principalement des indicateurs issus du Document de stratégie de réduction de la pauvreté - DSRP) ;
- Regard économique et social sur les OMD ;
- Gouvernance (indicateurs de gouvernance, corruption) ;
- Cohésion sociale (inégalités, discriminations, création d'emploi, chômage) ;
- Infrastructures (électricité, eau, routes, télécommunications, NTIC).

Le CES compte produire et diffuser ce premier tableau de bord² dans le cadre d'une publication (Panorama Economique et Social de la Guinée). Le tableau de bord devra rester un document succinct dont l'objectif restera de donner une indication sur l'évolution de la situation dans chaque domaine (à l'image des OMD : mieux, moins bien, stable) et devra être publié périodiquement.

¹ <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

² www.stat-guinee.org/nada/index.php/accueil

Le travail réalisé par les trois représentants du CES guinéen lors de leur stage de formation et le projet de coopération, ont été présentés lors d'un déjeuner de travail, à Son Excellence M. Dr. Ousmane Sylla, Ambassadeur de Guinée pour les pays du Benelux, en présence des autorités de la coopération luxembourgeoise, du Consul général honoraire de la République de Guinée au Luxembourg, des représentants des institutions visitées¹ et des membres du CES impliqués dans le projet de formation.

L'Ambassadeur, au nom du Président de la République de Guinée, Son Excellence M. Alpha Condé, a remercié le CES et le Grand-Duché de Luxembourg de ses multiples appuis au développement du pays. Il a fait part de la ferme volonté du nouveau Président de la République, de réaliser des progrès substantiels en matière de gouvernance. Il a également souligné les médiations du CES de Guinée et, en particulier, de son Président M. Michel Kamano, pour préserver la paix et la cohésion sociale en Guinée lors des périodes troubles qu'elle a connues dans un passé récent. Il a formulé le vœu de la poursuite de la coopération entre les deux pays en ces moments déterminants pour le développement et la démocratie en Guinée.



362 Entrevue avec Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, au siège du Ministère des Affaires étrangères - Direction de la Coopération et de l'Action Humanitaire (25-07-2011)

Le 25 juillet 2011, l'Ambassadeur de Guinée pour les pays du Benelux, Son Excellence M. Dr. Ousmane Sylla, accompagné du Consul général honoraire de la République de Guinée, M. Fernand Goldschmit et de Mme Marianne Nati-Stoffel, Secrétaire générale du CES, ont eu une entrevue avec Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, en vue de discuter des projets de coopération en cours, dont celui du CES «*Développer et soutenir durablement le dialogue entre partenaires sociaux au sein du CES de Guinée pour un meilleur accès à l'information statistique*» et de ceux à venir.

L'entrevue a fourni l'occasion à Son Excellence l'Ambassadeur de Guinée, de présenter l'avancement du projet du CES et de ceux d'autres organisations non gouvernementales œuvrant en Guinée, face aux énormes besoins de ce pays.

Dans ce contexte, la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a documenté sa volonté de continuer à appuyer des projets de coopération soumis par les organisations désireuses de contribuer au développement des différents types d'infrastructures, à la satisfaction des besoins fondamentaux et à la formation des citoyens de la Guinée.

En ce qui concerne le projet en cours du CES, il a été prévu de présenter le rapport final sur l'avancement des OMD en Guinée au cours du 1^{er} trimestre 2012. Il a également été retenu de présenter le rapport final aux autorités de Guinée à Conakry au printemps 2013.

Par ailleurs, Madame la Ministre a confirmé vouloir appuyer un projet de coopération analogue avec le CES du Mali, à réaliser conjointement avec le CEPS/ INSTEAD, projet à lancer dès que le projet avec le CES de Guinée aura abouti. Ce projet de coopération conjoint CES-CEPS/INSTEAD sera finalisé dans les meilleurs délais.

¹⁾ Chambre des salariés, Chambre des métiers, Chambre de Commerce, Chambre de l'agriculture, Observatoire de la compétitivité, CEPS/INSTEAD



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Centre Administratif Pierre Werner | 13, rue Erasme | L-1468 LUXEMBOURG
Tél. : [352] 43 58 51 | Fax : [352] 42 27 29 | E-mail : info@ces.public.lu
www.ces.public.lu